# PROCES-VERBAL
## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
## DU 9 FEVRIER 2022

**Madame le Maire** propose la candidature de Monsieur Pierre-Louis BRIERE en tant que secrétaire de séance et lui demande de procéder à l'appel.

**Monsieur BRIERE** procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Julien MAGITTERI « présent », Charlotte BAQUET « présente », Benoît BAS « présent », Bruno GUERRA « présent », Nathalie LOUVEL « présente », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Sophie RECHSTEINER « présente », Thierry DE PONCINS « présent », Grégoire VERSPIEREN « présent », Grégory DEBAUVE « présent », Emilie BRIAND « présente », Pierre-Louis BRIERE « présent », Solène ALLANIC « présente », Allain MAIRE « présent », Marc LAUNAY « présent », Patricia SAVIN « présente », Benoit CUIGNET « présent », Caroline FACY-LUIRARD « présente », Aurélie DRESSAYRE est excusée et donne procuration à Allain MAIRE, Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET est excusée et donne procuration à Yves MENEL, Laurence DERMAGNE « présente », Françoise GUYOT « présente », Philippe HERZOG « présent », Nathalie BOINET « présente », Agnès DUMONT « présente ».

**Madame le Maire** indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Elle donne la parole à Monsieur MAIRE.

**Monsieur MAIRE** indique qu'il va faire une déclaration au nom du groupe La République en Marche. En préambule, il explique que cette déclaration a pour objectif de présenter leurs motivations et arguments concernant leur sortie du groupe majoritaire. Il précise que leurs arguments sont opposés à ceux qui leur ont été faits par Madame le Maire, ce qui résume bien leurs divergences quant au fonctionnement du Conseil Municipal. Cette décision a été prise à l'unanimité de leur groupe, ce qui a nécessité un travail en équipe où chacune et chacun ont exprimé leur sensibilité, et réfute de fait leur prétendue incapacité à fonctionner en équipe.

Il précise que cette décision n'a aucune motivation politique, même si cela leur a et leur sera opposé, mais comme il est exprimé dans la déclaration qu'elle est basée uniquement sur le fonctionnement insatisfaisant du Conseil en ce qui les concerne. Cette décision ne leur a en aucun cas été dictée par le mouvement qui d'ailleurs a été informé après son exécution, et la courte déclaration qu'il va lire a été rédigée collectivement au sein de leur groupe.

Il lit la déclaration de son groupe :
« *Chères et chers collègues, par la présente déclaration nous portons à votre connaissance la décision prise par le groupe LaREM de sortir de la majorité municipale. L'accord signé entre notre groupe LaREM et Madame le Maire, alors candidate, en vue d'une liste unique, reposait sur la réalisation de plusieurs projets d'importance pour Garches ainsi que sur un accord de fonctionnement. Cela impliquait un postulat de confiance et un travail collectif pour mener ensemble ces projets à bien. Nous avons pu avancer sur un certain nombre de projets tels que la réorganisation des services de la Mairie, le projet Dedans/Dehors, le projet Fresque du*

*Climat, le projet de la Ressourcerie, etc. Toutefois, au fil des semaines, nous avons constaté une absence d'animation et de pilotage collectifs avec des décisions prises souvent sans concertation et pour lesquelles toute marque d'opposition ou de questionnement était rejetée. C'est ainsi que notre élu désigné rapporteur du budget a préféré démissionner de cette fonction ne s'estimant plus en mesure d'exercer correctement sa fonction faute de réelle écoute, de transparence et d'informations fiables. En tant qu'élus, il est de notre responsabilité de devoir faire entendre notre voix avec ses particularités, ses différences, et ses divergences éventuelles. Cette liberté d'expression est d'autant plus importante que devrait être voté en mars 2022 le budget de la commune qui sera déterminant pour l'avenir de Garches. Nous entendons ainsi mieux porter les projets en jeu pour lesquels nous nous sommes engagés pour la Ville de Garches et exercer pleinement et réellement notre rôle d'élus pour notre commune. Nous souhaiterions que la présente déclaration soit portée à la connaissance des Garchoises et Garchois par publication dans le prochain Bulletin municipal et insertion sur le site de la commune. Nous vous remercions pour votre attention.* »

Enfin, il précise que cette déclaration est signée par les 6 conseillers municipaux du groupe LaREM : Benoît CUIGNET, Aurélie DRESSAYRE, Caroline FACY, Marc LAUNAY, Allain MAIRE et Patricia SAVIN.

**Madame le Maire** répond à la déclaration de Monsieur MAIRE :

« *J'ai entendu vos justifications et, si je ne partage pas votre analyse, ce qui ne devrait pas vous surprendre, en tout cas je partage le constat : la greffe n'a pas pris. Votre annonce pour autant n'est pas vraiment une surprise puisqu'il ne s'agit finalement que de la concrétisation d'une démarche que vous avez engagée en novembre dernier avec la création d'un groupe LaREM déjà au sein de la majorité. On ne savait pas quand, c'est donc aujourd'hui. Et vous l'aviez alors justifié par un besoin de visibilité à l'approche des élections nationales de 2022. Je pense que c'est là votre erreur, faire primer votre appartenance politique sur l'action locale. Avant même la création de ce groupe vous avez toujours fonctionné ensemble, créant un isolement dont vous nous faites aujourd'hui grief. Même si je note que certains ont su travailler et apporter leur contribution à l'équipe, vous avez d'ailleurs cité vous-même les dossiers importants auxquels ils ont pris part.*

*D'autres part, il est vrai, se sont moins pliés à la règle fondamentale de la démocratie qui fonctionne aussi au sein d'un groupe majoritaire, à savoir celle de la majorité. Cette politisation est d'autant plus paradoxale que finalement nous sommes une équipe, Garches c'est Vous, qui n'est pas vraiment politisée, 6 "marcheurs", c'est vous qui étiez les plus nombreux dans notre équipe, 5 LR, dont moi, et 1 UDI, ce qui fait 12 encartés sur 25. 25 élus, et qui ont tous été élus, a priori, non pas pour se mettre au service de leur parti mais pour se mettre au service du bien commun, celui des Garchois et de notre Ville. Et le bien commun, je suis désolée Monsieur MAIRE, mais ça ne se saucissonne pas. Préserver le cadre de vie des Garchois, s'engager dans la transition énergétique, redynamiser notre Ville au plan économique, prendre soin de chacun tout en maintenant les équilibres budgétaires dans un contexte marqué par le désengagement de l'État et de la crise sanitaire, moi je reste convaincue que ça doit dépasser tous les clivages politiques, et je suis certaine que les Garchois sont tout à fait capables de différencier l'action locale de la politique nationale. La vie de la majorité va donc continuer sans vous puisque vous avez pris la décision de la quitter. J'ose espérer bien sûr que vous n'entrerez pas pour autant dans le camp d'une opposition systématique et que vous saurez faire preuve d'un esprit constructif, comme savent si bien le faire nos amis Garches Autrement.* »

**Monsieur MENEL** estime que le départ des 6 membres de la République en Marche est un immense gâchis, en effet ils ont travaillé au service des Garchoises et des Garchois, avec leurs qualités, leurs défauts et leur enthousiasme et cela ne fonctionne pas.

Il rappelle aux membres de la majorité que Monsieur KOCH-CHEVALIER et Monsieur BUIL ont déjà quitté la majorité et le Conseil Municipal, et que Madame BOINET et Madame DUMONT ont également quitté la majorité mais sont encore présentes au sein du Conseil Municipal.

Il indique avoir eu connaissance d'un mail un an auparavant par lequel les 6 élus de la République en Marche et 3 élus de la majorité alertaient Madame le Maire sur des problèmes de fonctionnement liés à l'organisation de la majorité, entre autres un problème d'autoritarisme. Ce mail mentionnait également des problèmes de souffrance du personnel municipal.

Il ajoute que Madame BOINET a d'ailleurs évoqué ce problème de souffrance du personnel lors du Conseil Municipal de septembre 2021 et que l'affaire n'est pas close mais que les choses sont claires. Ce problème d'autoritarisme, de mauvais fonctionnement et de non-transparence remonte donc à plus d'un an. Il précise que son groupe Utile pour Garches est loin de se réjouir de ces problèmes, ils espèrent simplement que ce gâchis n'aura pas de répercussions négatives sur les Garchoises et les Garchois et ajoute qu'Utile pour Garches y veillera et sera constructif.

**Monsieur BAS** répond à Monsieur MENEL que celui-ci garde toujours la même hauteur de vue qui n'est pas très élevée et que les polémiques ne sont pas très utiles pour les Garchois. Il rassure Monsieur MENEL et lui indique que la majorité est bien présente, soudée et solidaire autour de Madame le Maire, ce dont Monsieur MENEL se rendra compte lors des différents votes à ses dépens. Il indique ensuite avoir vu sur les réseaux sociaux que Monsieur MENEL avait un goût assez prononcé pour les séries Netflix et lui précise que le Conseil Municipal de Garches n'a rien à voir avec la série « House of Cards ».

**Monsieur MENEL** répond que ça y ressemble.

## 01 ADMINISTRATION GENERALE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2021
### PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

**Madame le Maire** demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2021.

**Monsieur MENEL** rappelle pour la énième fois, ce qu'il trouve dommage, que son groupe devrait être interrogé afin de savoir si leurs propos sont bien retranscrits. Il précise toutefois que, même s'ils n'ont pas été consultés, leurs propos sont bien retranscrits. D'autre part, il évoque leur demande concernant le détail des travaux de la maison de la Direction Générale des Services, qui est d'ailleurs inscrite dans le PV, mais indique qu'à ce jour ils n'ont reçu aucune réponse. Il rappelle également la dépense sur les appels d'offre des lots 1 et 2. Il ajoute que son groupe va s'abstenir.

**Madame le Maire** précise que la retranscription est réalisée mot à mot et qu'il ne peut donc pas y avoir de variation entre le prononcé et le rendu. En ce qui concerne les travaux, elle

indique que la réponse avait été faite mais ne convenait pas à Monsieur MENEL et qu'une autre réponse va donc lui être envoyée.
Elle demande ensuite aux membres du Conseil municipal de prendre acte des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée à Mme le Maire par délibération n°2020/111 du 09 décembre 2020.

## 02 ADMINISTRATION GENERALE

### DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) DU « HARAS LUPIN »

**Madame le Maire** explique que, suite à la démission de Monsieur KOCH-CHEVALIER, la commune est donc amenée à le remplacer au sein du Haras Lupin. Les candidatures proposées sont donc les suivantes : Julien MAGITTERI et Bruno GUERRA en tant que titulaires, et Pierre-Louis BRIERE et Béatrice BODIN en tant que suppléants.

**Madame SAVIN** indique qu'elle a une déclaration à faire concernant ce sujet :

*« Chers collègues, par la délibération qui est soumise à votre vote, il vous est proposé de changer les représentants actuels de Garches au sein du Syndicat Intercommunal Vaucresson et Garches en charge de l'aménagement des équipements sportifs et de loisirs sur les terrains situés à Vaucresson dits "Haras Lupin". Il convient de rappeler que ce Syndicat a été créé en 2006, des statuts signés entre les deux communes régissent depuis le fonctionnement du Syndicat et engagent les deux communes jusqu'en 2056. Les règles juridiques posées peuvent se résumer en 4 points : 1) Vaucresson a réalisé seule l'acquisition foncière des terrains du Haras Lupin situés sur sa commune pour une superficie de près de 70 000 m$^2$ ; 2) Garches s'est engagée à réaliser les aménagements communs à due concurrence du montant d'investissements réalisés par Vaucresson ; 3) les dépenses de fonctionnement sont réparties entre les communes au prorata de la population légale résultant du recensement officiel ; 4) les terrains sont mis à disposition des deux communes pour les habitants. Tout ceci résulte des statuts du Syndicat.*

*D'un strict point de vue juridique, ces statuts ne sont pas attaquables. La question soulevée est celle de savoir si l'équilibre financier de 2006 existe toujours ou si, au contraire, l'application de ces statuts est aujourd'hui défavorable à Garches et implique une révision desdits statuts. La question est importante et mérite d'être soulevée, mais à ce jour nous n'avons pas d'éléments de notre côté permettant d'étayer l'existence d'un déséquilibre financier au détriment de Garches. À supposer qu'effectivement la situation soit défavorable à Garches, il faudra alors négocier avec Vaucresson de nouveaux statuts, et pas contre Vaucresson. Et c'est ici que notre analyse diverge avec la majorité.*

*La délibération qui est proposée consiste à obtenir la présidence du Syndicat en changeant la composition actuelle des représentants de Garches, présidence que Garches n'a plus du fait de la démission de l'un de ses élus. Or, nous comprenons que la Maire de Vaucresson n'entend pas laisser la présidence du Syndicat à Garches pour des motifs sur lesquels nous n'entendons pas nous prononcer. Si l'enjeu est d'obtenir une renégociation des statuts du Syndicat, nous estimons potentiellement contre-productif de vouloir à tout prix cette présidence et ce, pour les motifs suivants : premièrement, la présidence du Syndicat a elle seule ne permettra pas de changer les statuts du Syndicat sans l'accord de Vaucresson ; deuxièmement, ce changement de gouvernance dans la présidence, via une tactique liée à l'âge des représentants de Garches,*

*devrait en toute logique crisper les relations avec Vaucresson ; troisièmement, seul un accord conjoint des communes permettrait cette révision des statuts.*

*Pour résumer, nous considérons que l'adoption de cette délibération risque d'entraîner une rupture du dialogue avec Vaucresson, cela nous paraît contre-productif et ne constitue pas, selon nous, le meilleur moyen de défendre les intérêts de Garches. Seule une approche négociée, sur une base apaisée, avec Vaucresson, nous paraît être une issue favorable. Ainsi, Garches pourrait utilement demander et obtenir avec plus de chances de succès, si nous ne sommes pas en conflit avec Vaucresson, que soient réalisés : premièrement, un état des lieux financier pour clarifier les apports financiers des communes depuis l'origine et ainsi justifier l'existence d'un éventuel déséquilibre appelant ou non une révision statutaire ; deuxièmement, un état des lieux de l'occupation et de l'usage du lieu ; troisièmement, un projet commun autour de ce lieu. Tout concourt à ce que nous votions contre. Pour autant, à l'écoute des propos rassurants que vous avez pu avoir avec certains d'entre nous, propos rassurants et engageants, nous ne voterons pas contre, nous nous abstiendrons.* »

**Madame le Maire** remercie Madame SAVIN de cette position. Elle indique que la dernière réunion de groupe avait effectivement montré qu'il existait une incompréhension entre eux. Elle explique qu'au début de ce mandat la commune de Garches avait obtenu de Vaucresson la présidence du SIVU pour la durée du mandat, ce qui était d'ailleurs la première fois depuis 2006.

Compte tenu que Monsieur KOCH-CHEVALIER a démissionné il faut maintenant élire un nouveau président. Elle précise qu'au moment de cette démission, qui n'avait aucun lien avec le SIVU, on leur a bien fait comprendre que la présidence était attribuée à Vaucresson. Elle explique que la Ville souhaite cette présidence afin de défendre Garches et les Garchois.

Elle ajoute que la commune examine actuellement les apports financiers des deux communes et effectue une remise à plat complète depuis 2006 afin de pouvoir éventuellement négocier les statuts. Cependant, elle estime important que l'accord passé entre les deux communes soit respecté, c'est en effet une question de confiance. Elle indique qu'il est d'autant plus important que la présidence revienne à Garches que toute l'administration est déjà du côté de Vaucresson. Elle estime tout à fait normal que l'adjoint aux sports, Monsieur MAGITTERI, puisse présider ce SIVU et défendre les intérêts des Garchois.

**Monsieur MENEL** indique que son groupe ne se prononcera pas en ce qui concerne l'élection de Messieurs MAGITTERI et GUERRA. D'autre part, il souhaiterait connaître le coût des deux terrains synthétiques mis en place, et éventuellement le coût à la charge du SIVU et le coût indirect pour Garches. Il explique ensuite que l'entretien de ces terrains synthétiques représente un coût plus important que l'entretien des terrains classiques en terre, il aimerait donc connaître le coût de l'entretien et du personnel.

Il estime qu'à l'heure actuelle le SIVU n'a pas les moyens d'entretenir ces terrains synthétiques et qu'il faudra investir en fonctionnement 2/3 pour Garches. Il indique que des dégâts des eaux très importants ont eu lieu dans les sous-sols et aimerait être informé de l'avancement en ce qui concerne l'assurance et des conséquences éventuelles sur le matériel. Il évoque également le problème d'intrusion extérieure, à savoir la réalisation d'une clôture qui représente des sommes importantes à payer pour la Ville de Garches. Il estime donc nécessaire de renégocier les termes économiques de l'accord qui sont extrêmement défavorables pour Garches ou bien de rompre cet accord mais sans offenser la Ville de Vaucresson.

Il tient à attirer l'attention des élus sur le fait que les coûts d'investissement et de fonctionnement vont être terriblement importants dans les 2 années à venir. Il ajoute que son groupe s'abstiendra sur les nominations.

**Madame le Maire** répond à Monsieur MENEL que la commune lui transmettra les différents coûts de fonctionnement ainsi que les coûts induits par les inondations. Elle ajoute que la commune tient à cette présidence qui est importante, et que si elle sortait du SIVU les nombreux licenciés du club de football et de rugby auraient des difficultés pour pratiquer leur sport.

**Monsieur MENEL** est conscient du problème des footballeurs et des rugbymans mais se demande s'il ne serait pas plus judicieux de quitter le SIVU et d'avoir une subvention importante pour aider ces clubs de sport afin de payer ensuite une subvention 100 % dédiée à la Ville de Vaucresson, sans le SIVU. Cela lui semble bien plus facile sur le plan juridique car il craint qu'il y ait des accrochages forts sur les montants financiers. Il ajoute qu'il aimerait qu'ils puissent explorer ensemble ces différentes pistes.

**Madame le Maire** remercie Monsieur MENEL et ajoute que la commune travaille déjà sur ces pistes.

**Monsieur CUIGNET** explique qu'en ce qui concerne l'investissement, il est de 1 261 000 € pour les terrains synthétiques, avec une prise en charge par des subventions à hauteur de 80 %, le reste à charge est donc de 256 000 €, la Ville de Garches a assumé les 2/3 de cette somme ce qui représente un investissement de 169 000 €.

**Monsieur MAGITTERI** ne comprend pas que le groupe de Monsieur MENEL s'abstienne sur ce vote alors qu'il souhaite que les intérêts de la Ville soient défendus. Il explique qu'il ne s'agit pas d'être contre Vaucresson mais que l'idée est de défendre les intérêts de Garches et des associations sportives. Il ajoute qu'il est nécessaire d'avoir un Président et en face un fonctionnement avec une DGS qui soit Vaucresson, ce qui représente un équilibre.

**Madame le Maire** précise qu'il n'y a pas de tension entre les deux communes malgré le fait qu'il existe un désaccord concernant la présidence. Elle ajoute qu'elle était en visioconférence le matin même avec la Directrice de cabinet du Préfet concernant l'avancement du CLSPD intercommunal, et que tout se passe très bien.

**Monsieur MENEL** précise qu'il n'est absolument pas opposé à Vaucresson, il a simplement indiqué que les deux communes devaient s'entendre afin de trouver une solution de qualité pour les Garchois. Il ajoute que, par contre, son groupe n'intervient pas sur un choix majoritaire pour désigner Messieurs MAGITTERI et GUERRA. Il souhaite ne pas être caricaturé comme il peut parfois l'être.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. 10 abstentions, 1 vote contre. Ce rapport est adopté à la majorité.

## 03 <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

### DELIBERATION PORTANT REVISION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES À L'AVANCEMENT DE GRADE POUR LA PERIODE 2022-2026

**Madame le Maire** donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

**Madame DENIZEAU-LAHAYE** explique que la loi n° du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a prévu que ces lignes directrices de gestion devaient être fixées par l'autorité territoriale afin de déterminer une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Ces lignes directrices visent à fixer des orientations générales en matière de promotion et en matière de valorisation des parcours professionnels. Ces LDG sont portées à la connaissance des agents par voie numérique et également par voie d'affichage.

L'intérêt de ces LDG est de permettre aux agents de connaître en toute transparence les critères objectifs utilisés par leur chef de service pour leur évaluation et ainsi de pouvoir envisager une évolution professionnelle dans leur cadre d'emploi, en particulier pour bénéficier d'un avancement de grade. Le décret du 29 novembre 2019 implique que ces LDG soient d'abord examinées par le Comité Technique, qui s'est donc réuni le 17 décembre dernier. Les organisations syndicales garchoises ont adopté à l'unanimité ces LDG. Certains avancements ont même été salués, comme par exemple la prise en compte des engagements associatifs des agents dans leur évaluation.

**Madame GUYOT** précise que c'est un sujet important, elle évoque les tableaux qui leur ont été soumis et qui énumèrent les critères, elle indique qu'ils sont très complets et qu'ils prennent notamment en compte l'engagement des agents sous toutes ses formes. La participation à des formations est également valorisée.

Elle rappelle que lors de la présentation du Rapport Social Unique, en septembre dernier, son groupe avait fait observer un vrai déficit de formation pour les agents des catégories C, et il leur avait été répondu que c'était en phase de réalisation. Elle précise qu'il convient malgré tout d'être vigilant afin que les agents qui demandent une formation soient autorisés à la suivre et que les refus pour raison de service restent exceptionnels. Par ailleurs, elle souhaite revenir sur le sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle a noté dans les tableaux à la ligne « conditions particulières d'exercice des missions » qu'il est précisé « astreintes, contraintes ponctuelles ou pérennes, notamment horaires, et déplacements fréquents », l'évaluation va de 0 à 2 points.

Elle est consciente qu'au sein du personnel municipal des femmes ont des astreintes, les gardiennes des écoles par exemple, mais elle pense que ce critère est peut-être pénalisant pour les femmes dans la mesure où il est plus compliqué pour elles d'avoir des contraintes horaires ou des déplacements fréquents. Elle trouve normal que cela donne lieu à rémunération mais ne pense pas utile de le faire figurer dans les critères d'avancement de grade. En outre, pour les catégories C, c'est plus valorisé que la pénibilité par exemple.

Elle indique que l'accord du 30 novembre 2018 impose le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement de grade au choix dans toute la Fonction Publique, et que pour s'en assurer un moyen efficace est de vérifier d'une part la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents qui peuvent être promus et, d'autre part, cette part respective dans la liste des agents qui sont inscrits au tableau d'avancement. Son groupe pense que cela pourrait être une démarche intéressante à faire car ils souhaitent que la Ville s'engage résolument sur ce sujet. Elle précise d'ailleurs que dans leur programme en 2020 ils avaient proposé la désignation au sein du personnel communal d'un référent ou d'une référente égalité, ce qui est un moyen de s'assurer que cette égalité professionnelle est bien effective au sein du personnel communal et au sein de toutes les catégories.

Elle ajoute que son groupe votera pour ces lignes directrices de gestion ainsi que pour les lignes directrices de gestion pour la promotion interne dans le cadre du rapport suivant.

**Madame DENIZEAU-LAHAYE** précise que le sujet des formations constitue le grand chantier de l'année 2022, car depuis 2 ans beaucoup de formations n'ont pu être réalisées compte tenu de la crise sanitaire, ce qui a été noté dans le rapport d'évaluation des agents en fin d'année. Elle ajoute qu'au cours de l'année 2021, le travail principal en matière de ressources humaines a été l'annualisation du temps de travail, et qu'aujourd'hui cette annualisation étant finalisée, ils vont donc pouvoir envisager ces formations.

**Madame DUMONT** indique qu'elle n'a pas d'objections sur le principe de critères objectifs et transparents pour les avancements de grade, d'autant que ces critères sont établis par l'autorité territoriale. Elle reste néanmoins sur la position qu'elle avait exposée au dernier Conseil Municipal, à savoir que dans un contexte de gestion très tendu, il lui semble imprudent de mettre en place un tel outil de management tant que la situation interne n'est pas clarifiée et apaisée. Elle s'abstient donc sur ce rapport.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. 6 abstentions. Ce rapport est adopté à la majorité.

## 04 RESSOURCES HUMAINES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DEFINIES PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE ILE- DE-FRANCE DANS LE CADRE DES PROMOTIONS INTERNES SUR LA PERIODE 2022-2026

**Madame le Maire** donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

**Madame DENIZEAU-LAHAYE** explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de l'évolution des lignes directrices de gestion pour la promotion interne et que ces LDG sont rédigées par le Président du CIG de la Petite Couronne d'Ile-de-France auquel est affiliée la Ville. C'est une obligation qui est née de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique. Elle précise que le Président du CIG a arrêté ces LDG le 15 décembre 2020 mais qu'elles ont été communiquées à la commune très tardivement c'est pourquoi elles ne sont proposées qu'aujourd'hui.

Elle explique que ces LDG évoluent dans l'intérêt des fonctionnaires, que deux évolutions existent, en matière de valeur professionnelle on peut évaluer l'année N-1 et également N-2, et à l'inverse pour les fonctions exercées il n'est pas nécessaire que le fonctionnaire exerce ses fonctions depuis 1 an, cette mention ayant été jugée pénalisante elle a été retirée. Elle rappelle qu'en matière de promotion interne, les agents sont proposés par la Ville mais que c'est ensuite le Président du CIG qui choisit de promouvoir tel ou tel agent.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 05 RESSOURCES HUMAINES

**DELIBERATION PORTANT TRANSFORMATION DE POSTES ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

**Madame DENIZEAU-LAHAYE** explique qu'il s'agit de l'application pratique de ce qui a été indiqué dans la délibération précédente. Il s'agit pour le Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville afin de prendre en compte l'évolution de carrière dont ont bénéficié certains agents de la commune par la promotion interne. Dans ce rapport cela concerne 6 agents des services techniques, 1 agent des services finances et commande publique, 1 agent du service informatique, 1 de la médiathèque et 1 du conservatoire.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 06 COMMANDE PUBLIQUE

**DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR L'ANNEE 2021**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

**Madame DENIZEAU-LAHAYE** explique que ce rapport est informatif et vise seulement à rendre publics, en toute transparence, les marchés qui ont été conclus par la Ville en 2021. Elle précise que ce n'est pas une obligation, que ces informations sont déjà publiées par la Ville sur le site Achatpublic.com, mais que le Code prévoit que la Ville peut également diffuser ces informations en offrant un accès libre, direct, et complet aux données essentielles des marchés dont la valeur est supérieure à 40 000 €. Elle ajoute que depuis le 30 juin 2021, la Ville s'est dotée d'une commission des marchés publics à procédure adaptée qui est désormais chargée de l'examen des offres d'un montant supérieur à 90 000 €.

**Monsieur MENEL** indique qu'il est satisfait car il a reçu les tableaux qu'il demande depuis plusieurs mois des lots 1 et 2 pour les années 2020 et 2021, concernant les travaux dans les édifices publics de la Ville de Garches. Il remercie la Directrice de cabinet pour sa réponse mais ajoute qu'elle est cependant incomplète, il souhaite donc à nouveau une réponse officielle d'un élu de la mairie. Il ajoute que son groupe souhaite de la transparence.

**Madame le Maire** précise que c'est pour cette raison que la Ville présente ce rapport annuel de la commande publique en toute transparence.
Il est pris acte de cette délibération.

## 07 INFORMATIQUE

**DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE L'UTILISATION DE FRANCE-CONNECT SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA GESTION DE LA RELATION USAGER**

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique que le site internet de la Ville a été modifié, ce qui représente le début d'une démarche de transition numérique d'un certain nombre de services de la mairie. Il est donc proposé de voter la mise en place de France-Connect qui est un outil d'identification mis en place par la DINUM, la Direction Interministérielle du Numérique, et qui permet de certifier l'identification d'un usager sur un site internet en allant interroger des données du Service public comme les Impôts, le compte Ameli, etc.
D'autre part, il est proposé un autre outil qui est l'API Particulier qui va faciliter, pour les personnes connectées sur les services de la mairie, la collecte automatique de données personnelles sur les services publics nationaux comme les Impôts, la CPAM. Cet outil évitera des saisies et des erreurs et facilitera l'intervention des agents des services de la mairie et permettra pour l'utilisateur une facilité d'accès à ces mêmes services.

**Madame le Maire** précise que c'est un outil de simplification très intéressant, chaque Garchois aura ainsi un compte et un code pour toute sa vie administrative au niveau de l'État et également au niveau de la Ville. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 08 INFORMATIQUE

### DELIBERATION PORTANT ADOPTION D'UNE CHARTE UTILISATEURS DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA VILLE DE GARCHES

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique qu'un certain nombre d'agents manipulent des données personnelles des administrés, par exemple les informations données par les personnes qui s'inscrivent au portail famille. Il s'agit donc de mettre en place une charte utilisateur pour les agents afin de garantir le respect d'un certain nombre de règles comme la protection des données personnelles. Une charte utilisateur de bon usage et de bon fonctionnement est donc proposée en annexe.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 09 EDUCATION PETITE ENFANCE

### DELIBERATION PORTANT ADOPTION DES MODALITES DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

**Madame le Maire** donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

**Madame PONY-VIGIER** explique que le quotient familial est calculé selon des modalités définies par la délibération du 26 avril 2014. Ces modalités nécessitent d'être revues, en effet elles permettront une plus grande lisibilité pour les familles ainsi qu'une cohérence avec le calcul appliqué pour les structures Petite Enfance en lien avec la CAF. Il est donc proposé de procéder à ce calcul en s'appuyant uniquement sur le revenu fiscal de référence de l'année N-1, les indemnités versées par la CAF à l'exception des prestations liées au handicap, au logement, aux jeunes enfants (PAJE) et à la rentrée scolaire. La prime d'activité sera prise en compte sur l'ensemble de l'année N. Les familles pourront directement intégrer leur numéro

fiscal et les indemnités versées par la CAF via leur portail famille pour calculer leur quotient familial.

Il sera possible pour les familles ayant eu une baisse significative de revenu en cours d'année de refaire calculer leur quotient en fournissant les documents nécessaires (valable pour une durée de 6 mois, à renouveler). L'impact de ces nouvelles modalités de calcul lié à l'évolution du taux d'effort et du quotient plafond, sera positif sur les familles à plus faibles revenus. En effet le quotient plafond fixé à 1 500 correspond à un revenu mensuel après abattement du foyer de 5 400 €. Par ailleurs les familles non garchoises ayant un enfant scolarisé dans la classe ULIS de la Ville, bénéficieront des tarifs calculés selon leur quotient familial et non « Hors commune ».

**Madame GUYOT** indique que son groupe approuve cette délibération. Ils avaient précédemment exprimé de fortes réserves sur le fonctionnement du taux d'effort à Garches. Elle ajoute qu'il est difficile pour l'instant de se rendre compte de l'effet de ce changement de calcul. Cependant, des éléments positifs existent, à savoir le fait d'aligner sur les modalités de calcul de la CAF, et le recalcul possible en cours d'année. Son groupe votera donc pour ces nouvelles modalités de calcul du quotient familial.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 10 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

**Monsieur OLIVIERO** attire l'attention des élus sur la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires qui doit ouvrir sur un débat d'orientations budgétaires. Il rappelle que c'est la première étape du cycle budgétaire et que ce rapport est lié à des dispositions légales dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il est donc nécessaire de faire cette présentation dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

Ce rapport donne les engagements pluriannuels, les structures de gestion de la dette ainsi que l'état des finances telles qu'elles ont été constatées pour 2021 afin de se projeter sur 2022. Tout d'abord, le contexte dans lequel s'inscrit ce rapport est le contexte qui est déterminé par la loi de finances de l'État qui permet de voir le sort réservé aux collectivités au fur et à mesure des abondements que l'État peut faire et de la situation économique du pays.

Il est prévu dans la loi de finances de 2022 des déterminations comme la forte inflation et également la forte pression sur les matières premières. L'inflation a été de 1,6 % en 2021, elle était pratiquement de 2,9 % fin décembre 2021, elle est montée à presque 6 % sur les premières semaines de 2022, et elle est envisagée à hauteur de 3 à 3,5 % pour 2022.

La commune subit des critères liés aux souhaits de l'État, elle remplit un certain nombre de missions pour l'État qui l'abonde dans ce cadre-là par la DGF, à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement. Cette DGF est en baisse constante, depuis 2018 elle a perdu 16 % pour la Ville de Garches, passant de 1 900 000 € à 1 600 000 €. Il existe également le poids extrêmement

lourd que représente la péréquation dans le budget communal. Le FPIC est de 1 853 000 €, et le fonds de compensation des charges transférées est de 4 686 000 €.

La commune subit également la suppression de la taxe d'habitation, celle-ci sera totalement supprimée en 2023, pour la commune cette suppression est déjà à 90 %. Le socle sur lequel cela a été défini est le socle de 2019, ce socle est fixe, un coefficient correcteur est appliqué pour les communes et n'est malheureusement pas très favorable à une centaine de communes dont la Ville de Garches fait partie. Les orientations budgétaires de la Ville tiennent également compte des prévisions des résultats de clôture budgétaire pour l'année 2021. En page 10 du rapport, un tableau montre un comparatif des ratios entre 2018, 2019, 2020 et 2021. Ce tableau démontre un autofinancement net de 3 300 000 €, et pour l'année 2021 un placement par la commune de 5 000 000 €.

La projection de l'exercice budgétaire est en section de fonctionnement sur le principe de faire face à l'ensemble des baisses, notamment la baisse de la dotation de l'État, et à l'augmentation de la péréquation toujours plus importante, la tension des matières premières, le problème de l'inflation et le problème des fluides, des carburants et produits de gestion courante. En ce qui concerne l'augmentation des fluides, un effort a été consenti pour les particuliers afin de bloquer à 4,5 % le taux d'augmentation EDF, mais ce n'est pas le cas pour les collectivités et les entreprises, il faut donc s'attendre à une augmentation de 20 %.

Le contexte est donc extrêmement tendu. Malgré tout, la commune propose de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement afin de ne pas mettre à contribution les administrés à travers une augmentation de la fiscalité locale. Pour ce faire, la commune a commencé un travail qu'elle va poursuivre, à savoir l'optimisation des moyens permettant la réduction des charges de structures et également la maîtrise des charges de personnel. Ce travail largement entamé est consensuel, il est réalisé avec le personnel, les syndicats et les différents chefs de services. Le fait marquant pour l'année 2022 est la mise en place d'une politique tarifaire sur 3 ans. Ceci constitue une transparence pour les Garchois et une perspective garantie sur les évolutions des tarifs pour les 3 années à venir, ce qui est un peu plus projetable pour l'orientation des budgets de la commune.

Il est également important de relever qu'aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue au cours de l'année 2022. La commune reste dans le principe du maintien des droits de mutation. Les droits de mutation pour 2020 étaient de 2 400 000 €, pour 2021 de 2 500 000 €, et la commune a souhaité les qualifier pour 2022 (avec prudence) à 2 000 000 €. En section d'investissement, il sera présenté ultérieurement un plan pluriannuel d'investissement. D'autre part, un point important est la recherche systématique de financements externes. Les exemples précédents ont montré qu'ils avaient une vraie résultante sur le travail réalisé et il peut être considéré que le travail fourni actuellement ne pourra donner que la même résultante à l'avenir.

En ce qui concerne la dette, celle-ci a été renégociée car il était nécessaire de gérer différemment des emprunts que l'on pouvait considérer comme dangereux ou toxiques. Ce travail a été fructueux puisqu'il a permis à la commune d'étaler cette dette jusqu'en 2035. Mais à ce jour, il apparaît une difficulté sur le motif de cette dette, à savoir qu'elle représente dans sa totalité pour 1/3 des intérêts d'emprunts. Ce 1/3 est dû à la renégociation des emprunts par anticipation qui a amené la commune à payer des pénalités qui ont été réparties. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour l'année 2022 en raison d'un ralentissement des différentes opérations d'investissement prévues au PPI 2021 et 2022.

**Monsieur MENEL** indique que les exercices 2020 et 2021 ont été marqués par la Covid et n'étaient donc pas forcément significatifs, il espère que la situation sanitaire va s'améliorer en 2022 et que l'exercice budgétaire sera presque classique pour la Ville de Garches. Il constate que les chiffres concernant la Ville sont plutôt bons et évoque les bonnes opérations réalisées, notamment la vente du terrain près de la Place de l'Eglise. Il souligne l'importance de la vente d'un bien immobilier dans le logement social à laquelle Madame le Maire s'était à l'époque opposée et dont elle utilise maintenant l'argent, avec raison, au bénéfice des Garchois et de la Ville.
Il évoque un sujet qui l'intéresse sur les orientations budgétaires qui est celui de la maison de la santé pour laquelle le budget n'apparaît malheureusement pas dans le rapport. Un autre sujet important pour son groupe est la mise en place d'une police municipale. La commune a fait le choix d'un système de prévention et de sécurité mais il estime que son efficacité est moindre et que son coût est élevé. Il rappelle à Madame le Maire et à sa majorité leur promesse de mettre en place cette police municipale, il cite d'ailleurs leurs propos, à savoir : « c'est comme si c'était fait. » Il constate cependant que cela n'a pas été fait et que ce n'est prévu ni pour 2022, ni pour 2023. Il ajoute que son groupe s'exprimera davantage sur le budget réel fin mars 2022.

**Madame le Maire** répète à Monsieur MENEL que la police municipale, qui a été évoquée lors de la campagne électorale par la liste Garches C'est Vous qu'elle conduisait, était une police municipale intercommunale. Elle précise que cette police municipale sera peut-être créée un jour mais que la commune doit déjà travailler avec Vaucresson sur le CLSPD et qu'ils verront ensuite s'ils peuvent aller plus loin. Elle ajoute qu'elle n'a donc pas manqué à sa parole.

**Madame GUYOT** indique que son groupe a pris connaissance du rapport dans lequel sont présentés les éléments de la situation financière de la commune et les grands axes qui structureront le budget primitif soumis au vote fin mars 2022. Du fait de l'augmentation du poids de la péréquation et de la suppression de la taxe d'habitation, elle constate que les finances de la commune sont mises à rude épreuve, même si pour la taxe d'apprentissage c'est plutôt dans les années à venir que cela risque de se faire sentir. Son groupe ayant déjà expliqué son désaccord avec cette mesure, elle ne souhaite pas revenir sur ce point. En ce qui concerne la transition numérique et les gains d'efficacité qu'elle entraînera dans l'action de la Ville au service des habitants, son groupe est favorable.

Sur le volet mobilité également. En ce qui concerne le déploiement de la navette électrique, elle cite une phrase figurant dans le rapport : « *...permettant aux Garchois de disposer d'une offre de mobilité plus étoffée du centre-ville aux axes périphériques garchois* », son groupe souhaiterait savoir de quelle navette il s'agit. Pour ce qui est du plan de mobilité, le rapport mentionne qu'il verra le jour fin 2022 - début 2023 sur l'avenue Raymond-Poincaré en lien avec le Conseil départemental, les villes de Vaucresson et de Marnes-la-Coquette semblant réticentes sur l'installation d'une piste cyclable sur ce tronçon, son groupe espère vivement que le projet du Département inclura bien une piste cyclable, ne serait-ce que pour prolonger celle qui vient de Saint-Cloud.

D'autre part, elle indique que son groupe est d'accord sur les investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, à faire des économies sur l'éclairage public, et à mener des travaux d'entretien et de rénovation nécessaires dans les bâtiments publics et l'espace public.

En ce qui concerne la transition écologique santé évoquée dans le rapport, elle indique que cette notion est assez vague pour son groupe d'autant que sur la santé la commune n'engage pas d'investissements. Il est également précisé dans le rapport que la maison de santé, que la

commune souhaite voir s'installer, sera un projet strictement privé. Elle précise cependant que la commune aura du mal à trouver de nouveaux médecins pour venir à Garches si elle refuse d'accorder une aide à l'installation, par exemple pour les travaux d'aménagement des locaux qui représentent des coûts importants que des jeunes médecins ne sont pas forcément en mesure d'assumer. Elle indique que pour apporter sa contribution à ce projet de maison de santé qui est souhaitée par tous les élus, son groupe souhaite communiquer les informations qu'il a glanées auprès de la maison de santé de Saint-Cloud. La Ville de Saint-Cloud n'est pas propriétaire de ces locaux, elle a préféré donner de l'argent, soit la somme de 200 000 €, pour ne pas avoir à s'occuper des travaux. Cette somme a donc été donnée aux médecins et aux paramédicaux qui ont créé cette maison de santé. Cette équipe n'a pas bougé depuis sa création, les personnes qui en font partie sont très satisfaites, et c'est parce qu'elles ne sont pas propriétaires des locaux qu'elles ont demandé une aide à la Ville afin de financer les travaux d'aménagement dont le montant est important et qu'elles ne peuvent pas forcément financer. Et en ce qui concerne la participation de l'ARS, elle s'est faite sous forme d'un financement pour l'investissement en informatique pour les praticiens.

Elle indique ensuite qu'il manque dans ces orientations un volet consacré au logement social. Enfin, son groupe tient à saluer les efforts faits pour rechercher des subventions d'investissement auprès des nombreux partenaires, ce qui représente un travail important, afin de mener à bien tous ces projets en limitant au maximum leur coût pour le budget de la Ville.

**Monsieur OLIVIERO** répond que la maison de santé est une difficulté car il faut prendre en compte un certain nombre de facteurs, entre autres le fait que l'ARS attend des porteurs, ce qui est donc la priorité.

Il est conscient que ce rapport d'orientations budgétaires ne comporte pas de budget en marge de cette création, mais explique que l'ARS ne communique qu'avec des porteurs professionnels. La Ville est un porteur d'accompagnement en termes d'investissement, en termes d'accompagnement d'aménagements, et autres. L'étape numéro 1 est déjà de trouver les porteurs pour constituer cette racine qui va permettre de travailler avec la commune et avec l'ARS dans le cadre de la définition des locaux, de la définition du partenariat, et de la définition des engagements. Il précise que l'URPS Médecins fournit des financements ainsi que les ARS mais qu'il faut voir de quelle manière la commune peut être constitutive. Il ajoute que la commune a déjà contacté plusieurs médecins. Il explique d'autre part que si la Ville de Saint-Cloud a réussi c'est parce que le médecin porteur était un médecin dynamique, de Saint-Cloud, qui travaillait surtout sur d'autres bases et qui a eu la volonté de pouvoir construire. La Ville est donc accompagnante et non pas « faiseur de », et c'est là que réside vraiment l'importance de pouvoir démarrer correctement ce projet, et ce, de façon urgente, il en est parfaitement conscient.

**Madame le Maire** précise qu'ils peuvent compter sur la connaissance du sujet de Monsieur OLIVIERO pour faire avancer ce dossier, et sur Monsieur DEBAUVE qui l'accompagne sur ce sujet.

**Monsieur CUIGNET** indique qu'il a comparé le tableau de la page 10 du rapport par rapport à ce qui avait été publié l'année précédente. Il constate que sur les années 2018 et 2019 les chiffres ont complètement changé et qu'il en retrouve peu. Il donne l'exemple de l'épargne disponible en 2019 pour laquelle 1 258 000 € avaient été annoncés l'année dernière, et ce chiffre est passé à 17 434 000 € ; et sur les emprunts nouveaux le chiffre de 3 500 000 € avait été annoncé en 2018, il est passé à 5 800 000 €. Il se demande s'il n'y a pas une erreur.

**Madame le Maire** répond qu'effectivement il y a eu un problème et ajoute que l'arrivée de nouvelles équipes permet justement de faire apparaître des choses. Elle indique que ce dossier-là comportait des erreurs et que tout a été corrigé, les bons chiffres sont ceux figurant dans le tableau.

**Madame DERMAGNE** constate que les élus ont donc voté des mauvais chiffres sur les années précédentes.

**Madame le Maire** indique que l'assemblée doit maintenant voter la tenue du débat sur les orientations budgétaires, conformément à la loi. Le Conseil Municipal prend donc acte et vote la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

## 11 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

**Monsieur OLIVIERO** explique que la difficulté rencontrée par la commune est la suppression de la taxe d'habitation. Une loi de finances de 2020 a acté cette suppression intégrale pour l'année 2023. D'ici là, la commune a déjà 90 % des foyers fiscaux qui ne payent plus cette taxe sur Garches et qui ne la paieront plus en 2022. Il rappelle que la taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires ainsi que pour les locaux vacants. Cette disparition est compensée par le transfert de la part départementale de taxe sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. Ce pan de fiscalité locale disparaissant, il reste à déterminer les taux de la faxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties. Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties le taux est de 22,63 % (15,55 % pour le taux Ville + 7,08 % pour le taux départemental), et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties le taux reste à 35,96 %. Sur le principe des bases, la base d'imposition serait augmentée de 1 % pour 2022, il rappelle que les bases permettent le calcul des taux.

**Madame GUYOT** constate qu'il leur est demandé de voter les taux sans avoir connaissance du budget 2022. Elle indique que, du fait de la suppression de la taxe d'habitation, c'est le dernier levier sur lequel une commune peut agir concernant ses ressources fiscales. En outre, le Département des Hauts-de-Seine était l'un des départements où le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties était le plus bas. Elle indique qu'une hausse de ce taux pourrait donner un peu d'air aux finances de la Ville. Compte tenu de la situation financière de la commune, dont le budget de fonctionnement est très serré, le choix de ne pas augmenter ce taux peut avoir pour conséquence de rechercher des économies sur certains postes de dépenses, économies avec lesquelles son groupe ne serait pas forcément en accord. Elle estime que c'est bien un choix politique que la commune propose et ajoute que son groupe votera contre ce maintien des taux.

**Madame le Maire** comprend bien le raisonnement de Madame GUYOT qui correspond bien à sa philosophie politique. Elle précise toutefois que la commune peut se réserver la possibilité d'augmenter les taux l'année prochaine. La commune a jugé aujourd'hui, au regard de ses finances, que pour 2022 cela ne se justifiait pas. Elle explique que la commune a poursuivi son effort pour contenir les dépenses de fonctionnement, qu'elle a quand même des moyens pour continuer à investir, et pour cela elle fait d'ailleurs des recherches de financement importantes, d'autre part le pouvoir d'achat des français est plutôt mis à mal, et donc la commune a choisi

de ne pas augmenter les impôts des Garchois. Elle ajoute cependant qu'en 2023 ils seront peut-être dans l'obligation d'augmenter ces taux.

**Monsieur MENEL** constate également qu'ils doivent voter les taux avant le budget, ce qui est une première, alors que c'est le budget qui détermine les taux. Il indique que son groupe votera donc contre cette délibération car ils souhaitent avoir le budget avant les taux, mais il précise qu'ils ne souhaitent pas une augmentation de ces taux.

**Monsieur OLIVIERO** répond qu'il est bien loin de vouloir inscrire son nom dans les annales de Garches et qu'il a fait une recherche avec l'ensemble des services pour répondre à cette question bien naturelle. Il explique que l'on ne vote pas le budget avant les taux mais que l'on vote les taux avant le budget. Il faut en effet commencer par voter les taux, ensuite prendre le compte administratif et le compte de gestion, et ensuite voter le budget primitif. Il indique par ailleurs que rien n'empêche effectivement de voter les taux par avance, mais que la commune a souhaité vérifier ce point. Il précise que si la commune se le permet cette année c'est pour deux raisons : premièrement, l'année prochaine la commune va avoir un budget de l'année civile et donc il était nécessaire d'apprendre à travailler un peu en amont ; et deuxièmement, la commune est passée à la M57 depuis le début de l'année et ce passage l'a forcée et lui a permis d'avoir déjà une approche budgétaire permettant d'envisager avec responsabilité le vote des taux dès maintenant.

**Madame le Maire** précise que la Ville ne prend aucun risque s'agissant de ses finances. Elle met ce rapport aux voix. 6 votes contre. Ce rapport est adopté à la majorité.

## 12 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT SUR LA POLITIQUE TARIFAIRE DE LA VILLE POUR LES ANNEES 2022, 2023 ET 2024

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

**Monsieur OLIVIERO** explique qu'il est important d'avoir cette notion de projection qui est réclamée par un certain nombre de communes et conseillée également par certains organismes étatiques. Il a donc été proposé d'arrêter une politique tarifaire pour la Ville de Garches sur 3 ans afin de permettre aux administrés d'avoir davantage de visibilité, visibilité qui est également nécessaire pour les services. Cette politique tarifaire va être indexée sur un principe, le principe socle est l'année 2022, c'est pour cela qu'il a été demandé aux services de faire ce travail avec les élus concernés et de réajuster au mieux la base qui était nécessaire pour les tarifs dans chaque service, et ensuite une indexation qui sera automatiquement basée sur l'évolution du niveau de la vie, le taux d'inflation de l'année N-1.

La commune se réserve une possibilité, car il peut y avoir des variables qui dépasseraient tout entendement, de venir amender cette politique tarifaire, notamment en ajoutant ou en supprimant des tarifs, afin de pouvoir faire face à certains imprévus. Ce rapport comprend les propositions de tarifs relatives aux activités culturelles (médiathèque, conservatoire, cinéma, centre culturel Sidney Bechet), activités sociales (portage des repas à domicile, restaurant communal), activités sportives (espace aquaforme et école des sports), communication, concessions de cimetières, droits de voirie, locations de salles et tarifs relatifs à l'enseignement, à l'éducation et au périscolaire.

**Monsieur BURSTEIN** a constaté, en ce qui concerne le cinéma, qu'il y avait un tarif spécial pour les agents de la Ville. Il se demande pourquoi il n'y a pas également un tarif spécial pour les agents de la Ville souhaitant se rendre au théâtre, à la piscine, à la salle de sports, etc.

**Madame le Maire** répond que c'est le CSAPC, le Comité de Soutien au Personnel Communal de la Ville de Garches, qui fait profiter de réductions pour toutes ces activités, mais qu'il faut pour cela être adhérent de ce Comité. Le CSAPC est une association qui, avec les subventions que la Ville de Garches lui verse, décide de mener une politique tarifaire à l'égard de ses adhérents. Elle organise des animations, des repas, etc., mais ceci est dans le cadre du fonctionnement de cette association, la commune n'a pas à le voter.
**Monsieur BURSTEIN** demande pourquoi il y a un tarif particulier pour le cinéma.

**Madame le Maire** répond que ça n'est pas pris en compte par le CSAPC. Elle ajoute que ce Comité propose également des activités sportives gratuites. Elle précise que c'est en votant la subvention que c'est validé et que le CSAPC n'intègre pas le cinéma dans ses activités.

**Monsieur HERZOG** constate que pour cette délibération il n'est pas possible de voter par tarif mais pour l'ensemble. Cette situation amène son groupe à voter contre ce rapport alors qu'ils sont d'accord avec la majeure partie de ces tarifs. Il indique que ces nouveaux tarifs sont une remise à plat importante, certains tarifs bougent peu, sensiblement l'inflation, d'autres subissent des hausses importantes. À partir de l'an prochain, l'ensemble de cette grille suivra l'inflation et devrait donc être prévisible sur les 3 prochaines années. Néanmoins, cette remise en plat, même en tenant compte des prix du marché ou de l'environnement géographique proche, sera rude pour les Garchois sur les prix des services.

Il est conscient, et le ROB le montre, qu'il faut optimiser le budget de la Ville et dégager des marges de manœuvre, mais pour cela il y a deux leviers : augmenter les impôts locaux ou faire payer plus les usagers. En ce qui concerne les tarifs de la culture, c'est surtout le tarif groupe pour enfants qui augmente de 10 %, les autres tarifs des spectacles et du cinéma augmentent plus raisonnablement mais souvent plus que l'inflation stricto sensu, pour le conservatoire il déplore chaque année qu'il n'y ait pas de notion de quotient familial ou de taux d'effort mais un tarif fixe ; en ce qui concerne le sport, et notamment la piscine, l'augmentation est de 10 % pour les tarifs réduits individuels, idem pour l'école des sports pour le tarif trimestriel et sans repas ; en ce qui concerne le cimetière, le prix des concessions est revu fortement à la hausse, pourtant il y avait déjà eu des rattrapages les années précédentes ; pour les droits de voirie, il constate que l'emprise de chantier pour travaux par mètre carré double, cela rejoint l'une des demandes de son groupe des années passées afin que les promoteurs immobiliers contribuent mieux à la Ville.

D'autre part, ils s'interrogent sur la création d'un tarif, qui est un peu anecdotique, concernant les Food trucks ou chalets à 200 € la demi-journée, il indique notamment que ce n'est pas supportable pour le camion à pizzas qui vient régulièrement le soir au niveau du parking du cimetière, à moins que ce ne soit justement le but. Enfin, sur l'enseignement, l'éducation et le périscolaire, ils saluent le travail fait sur les taux d'effort, les tarifs plancher qui ne bougent pas, et les tarifs plafond qui ont légèrement augmenté, il ajoute que les tarifs appliqués pour la plupart des familles devraient peu évoluer.

**Madame le Maire** explique que c'est tout un travail de remise à plat que la commune a voulu réaliser au travers de la mise en œuvre de cette politique tarifaire, c'est-à-dire que pour chaque tarif ils se sont demandés s'il était juste. Ils ont fait des comparaisons avec les prix de ces services pratiqués dans les communes voisines, certains tarifs semblaient bien positionnés et

d'autres leur semblaient trop bas et nécessitaient donc une augmentation. Aujourd'hui, la commune considère que ses tarifs sont plutôt justes, compte tenu de son environnement. Elle ajoute qu'au-delà de la réévaluation du taux de l'inflation chaque année, si la commune se rend compte qu'un tarif a été mal évalué elle pourra toujours le modifier. Par ailleurs, elle constate que Garches Autrement est pour l'augmentation des tarifs et pour l'augmentation des impôts.

**Madame GUYOT** indique que, d'une manière générale, la grille a une augmentation plus ou moins forte selon les services. Elle ajoute que la commune aurait pu, à l'occasion de cette révision des tarifs, baisser le prix d'entrée de la piscine qui doit quand même être rendue accessible à tout le monde car c'est un moyen de pratiquer une activité sportive. En ce qui concerne la culture, l'entrée de la médiathèque qui est totalement gratuite est par contre une très bonne chose. Son groupe pense qu'il serait préférable d'augmenter les taux et de ne pas augmenter les tarifs, ou du moins les tarifs des services que l'on veut vraiment rendre le plus accessibles possible à la population.

**Monsieur MAGITTERI** explique qu'il n'y a pas eu d'évolution des prix en ce qui concerne le sport en 2020 et 2021, il faut donc comparer le pourcentage de 2021 avec celui de 2019, donc une évolution sur 3 ans. Ensuite, en ce qui concerne la piscine, l'évolution moyenne des tarifs est entre + 1,29 % et + 2,97 % sur 3 ans, l'impact est donc relativement mesuré. Par rapport au camion à pizzas, ce tarif ne le concerne pas puisqu'il est considéré comme un commerce. D'autre part, il a été exonéré pendant la période Covid comme l'ensemble des commerçants de la Ville.

**Monsieur MENEL** indique que son groupe est en désaccord sur deux points concernant cette délibération. Premièrement, le fait de devoir voter l'ensemble des services est extrêmement frustrant et empêche le débat et la lisibilité sur l'ensemble des activités. Et deuxièmement, le fait de s'engager sur 3 ans n'est pas une bonne chose. Il indique qu'une fois par an ces tarifs seront de toute façon révisés. Il propose plutôt de voter service par service et année par année, ce qui serait beaucoup plus lisible pour les élus et surtout pour les Garchois. Il ajoute que son groupe votera donc contre cette délibération.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. 7 votes contre. Ce rapport est adopté à la majorité.

## 13 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2022

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

**Monsieur OLIVIERO** explique qu'il s'agit comme chaque année de porter cette délibération pour l'attribution des subventions pour l'année 2022 aux établissements publics et surtout aux associations garchoises, pour laquelle une commission des subventions s'est déjà tenue le 24 janvier dernier. Il rappelle que seuls l'État, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions et qu'il est interdit de reverser tout ou une partie de la subvention d'une association à une autre, sauf accord formel des subventionneurs. Il indique qu'un montant total de 1 832 596 € a été donné en termes de subventions cette année. Il ajoute que l'association Cœur de Garches n'avait pas fait de demande de subvention et qu'ils ont donc réintégré une somme de 2 000 € qui leur était nécessaire.

**Madame le Maire** souhaite remercier pour le travail important réalisé à la fois par les services, par tous les élus et par tous les membres de la Commission appelés à siéger pour l'attribution de ces subventions 2022.

**Madame DUMONT** indique qu'elle a deux questions concernant 2 associations, la première est le Fonds culturel de l'Ermitage qui reçoit une subvention de 3 000 €, elle est allée consulter leur site qui mentionne que leur objectif est (elle cite) : « *promouvoir des artistes émergents, de culture française et citoyens du monde, à travers des expositions trimestrielles dans la propriété familiale de Martine Boulart des Vallons, des publications pour un Hors-série trimestriel, et un prix de l'Ermitage offert à un grand musée français ou étranger.* »

Elle indique ne pas mettre en doute le rayonnement culturel de cette association, mais il lui semble pour le moins confidentiel, et elle ne comprend pas en quoi les activités de cette association servent Garches et les Garchois, d'autant que le montant de la subvention est de 3 000 € ce qui, comparé à d'autres subventions pour des associations garchoises, est quand même conséquent. Il lui semble de mémoire qu'ils avaient voté l'année dernière pour un montant qui était même supérieur. La deuxième association dont elle voulait parler est l'association Psy'Chien, elle s'est également renseignée et a appris qu'elle concernait des chiens d'assistance psychiatrique. Elle rappelle que dans son préambule Monsieur OLIVIERO a indiqué que le principe était de privilégier les associations garchoises, or cette association est nationale, elle ne voit donc pas très bien le lien avec les Garchois. Elle ajoute qu'elle votera contre cette délibération puisqu'il leur est demandé de voter l'ensemble des subventions.

**Madame le Maire** rappelle à Madame DUMONT que l'année précédente le Conseil Municipal a voté une convention d'objectifs avec l'association Fonds Culturel de l'Ermitage qui ouvre cette association aux Garchois à travers plusieurs manifestations auxquelles elle participe. Cette association ouvre sa maison aux Garchois durant l'été ainsi que son jardin, qui est en train d'être classé, elle participe aux Journées du patrimoine en accueillant les Garchois qui viennent nombreux, et elle accueille également des séniors et des scolaires. C'est pour cette raison que cette association bénéficie d'une subvention de la commune car les associations culturelles ont beaucoup de mal à vivre et à fonctionner.

**Monsieur OLIVIERO** indique que dans son préambule il a effectivement indiqué que la commune était sur le principe des associations garchoises, mais précise que cela concerne également les associations qui touchent Garches en termes de rayonnement et d'action. Il ajoute que la Ville soutient également des comités locaux pour des actions qui apportent ou qui pourront apporter à la commune un développement, ne serait-ce que par rapport à l'accompagnement d'un certain nombre de domaines. Il rappelle que la Ville de Garches a souhaité créer un conseil en santé mentale, de façon intercommunale, et que tous les éléments leur ont été apportés par rapport à Psy'Chien dans ce domaine. La commune souhaite apporter ce témoignage sur un principe pathologique pas toujours pris en compte dans le cadre du handicap, en attendant des résultats par rapport à un cahier des charges qui leur sera certainement proposé et présenté et pour lequel il pourra donner des conclusions ultérieurement.

**Madame DUMONT** revient sur les propos de Madame le Maire concernant le Fonds culturel de l'Ermitage qui ouvre son jardin aux Garchois et accueille des séniors et des scolaires. Elle souhaiterait avoir des précisions.

**Madame le Maire** explique que la maison de cette association est un petit musée rempli d'œuvres d'art et que c'est donc une ouverture pour les jeunes Garchois par exemple. D'autre

part son jardin est magnifique, avec une anamorphose remarquable, et sera bientôt classé. Elle précise que la subvention a été diminuée et qu'elle est passée de 4 000 € à 3 000 €.

**Madame DUMONT** estime que cette somme reste tout de même conséquente.

**Madame le Maire** indique à Madame DUMONT être très surprise que la professeure agrégée de lettres soit à ce point hostile à la culture. Elle pense que tout ce qui peut ouvrir le regard des Garchois, et des jeunes en particulier, sur le monde de l'art, sur les œuvres qui sont des œuvres très différentes : de la sculpture, de la peinture, est important car cela peut tout à fait contribuer à leur épanouissement.

**Madame DUMONT** demande si des visites de scolaires sont organisées dans ce jardin.

**Madame le Maire** répond que c'est en cours.

**Madame DERMAGNE** indique qu'elle n'a jamais vu des enfants là-bas depuis 10 ans.

**Madame le Maire** précise que la commune a signé la convention l'année dernière.

**Monsieur HERZOG** indique que le montant global des subventions allouées est sensiblement stable d'une année sur l'autre mais que ce montant masque des disparités. La Caisse des écoles a vu son enveloppe augmenter de plus de 70 000 €, cette même somme va manquer ailleurs. Concernant les associations sportives, cela augmente un peu par rapport à 2021, la baisse observée dans le tableau est liée à la forte baisse de la subvention à Garches Evénements qui avait reçu 27 000 € en 2020, soit environ comme en 2022. Par contre, pour les associations sportives, la baisse est forte par rapport à 2020, même si certains n'ont pas fait de demandes de subventions plusieurs grosses associations perdent toujours par rapport à cette année de référence de 2020. Il indique que son groupe espère, avec le retour des pratiquants dans les clubs, notamment sportifs, que ces subventions seront réétudiées à la hausse pour l'an prochain. Concernant le vote de son groupe, il précise qu'ils approuvent la totalité des subventions sauf une et qu'ils demandent un point de vigilance pour une autre.

Comme l'an passé, ils vont voter contre la subvention au Fonds de l'Ermitage, ils sont conscients qu'un travail a été fait et que les choses progressent, néanmoins ils trouvent que le dossier n'est pas très bien monté, c'est-à-dire que les chiffres du montage du dossier ne leur semblent pas cohérents, par exemple lorsqu'il est indiqué qu'il y a 64 donateurs dans le bulletin d'inscription, 85 adhérents, etc. Un point a également attiré leur attention : 2 000 € sont demandés pour l'attribution d'un prix décerné l'an passé sur le site du Château de Sceaux, il leur semblerait plus juste que la demande de subvention pour la dotation de ce prix soit faite au Département.

Enfin, ils attendent le retour sur le travail qui est entrepris avec les scolaires. D'autre part, la demande de vigilance que son groupe fait concerne les Potagers de Ramon, ils ne doutent pas qu'il s'agisse d'un beau projet qui va dans le sens des objectifs de la commune en matière de développement durable, mais cette association en est à sa troisième année de soutien financier conséquent, d'abord le budget participatif dans son ensemble, de l'ordre de 9 000 €, l'an passé 6 000 €, et cette année 5 000 €. Ce sont des budgets importants en regard des grandes associations sportives garchoises qui peuvent regrouper plus de pratiquants. Ils pensent qu'il faut mieux valoriser ou quantifier le travail fait avec les familles et les scolaires et que l'association doit développer aussi son autofinancement par une politique d'adhésion et de participation financière des usagers.

**Madame BRIAND** indique qu'effectivement elle se doit d'amener des éclaircissements sur l'activité des Potagers de Ramon. Elle explique que l'année dernière cette association a réalisé 40 ateliers avec les scolaires. Ce potager n'est donc absolument pas fermé sur lui-même, il rayonne autour avec les écoles, les accueils de loisirs, la crèche, et toutes structures qui souhaiteraient venir. Son but est de faire de la sensibilisation et de l'action. Cette association ne comprend que des bénévoles qui se donnent énormément puisqu'il y a un poulailler depuis la rentrée, ce qui constituait le grand projet, le potager s'est agrandi, les bénévoles réalisent donc un travail formidable.

Elle ajoute que l'association a également organisé un événement important au Centre culturel en diffusant avec l'ensemble des associations écolos le film « Animal » de Cyril Dion, qui a remporté un grand succès puisque la salle était pratiquement complète, et les associations ont été tellement satisfaites qu'elles souhaitent monter à nouveau d'autres événements sur la fresque du climat, sur le rapport du GIEC, sur la ressourcerie. Beaucoup de choses se passent donc au niveau des Jardins de Ramon. Elle précise également que l'année dernière le projet-phare était le poulailler, que ce projet a réussi et que toutes les poules sont en très bonne santé ce qui n'est pas toujours forcément le cas. Elle ajoute que cette année, le projet-phare de l'association est double, ils souhaitent faire de la récupération d'eau de pluie avec une cuve enterrée et également installer des serres pour faire leurs semis beaucoup plus tôt. Elle précise que la Présidente de l'association, Julie Chapelet, est à la disposition des élus pour toutes autres questions.

**Madame le Maire** ajoute que c'est une association qui est partie de rien et qui a fait énormément, et qu'elle ne bénéficie d'aucune autre aide que les adhésions, à l'inverse des associations sportives qui bénéficient souvent de l'aide de leur fédération. C'est pour cette raison que la commune doit aider cette association.

**Madame BRIAND** ajoute que les coûts d'investissement ont été importants au démarrage de l'association.

**Madame PONY-VIGIER** précise qu'un vrai travail est réalisé par les bénévoles au niveau des écoles, de plus en plus d'enseignants et d'élèves bénéficient d'un vrai travail pédagogique, ils ont énormément de projets ensemble et elle est persuadée qu'ils vont encore les développer. Elle ajoute que le but est qu'un maximum d'enfants puissent avoir des ateliers aux Jardins Potagers de Ramon. Elle estime donc important de les aider car leurs seules aides sont de « l'huile de coude » et le temps qu'ils donnent pour ces jardins.

Madame BOINET indique qu'elle va voter contre cette subvention au Fonds Culturel de l'Ermitage et ce, pour les mêmes raisons invoquées par Madame DUMONT. Elle trouve que cette subvention, qui a déjà été très généreuse l'année dernière, continue d'être particulièrement élevée par rapport aux autres. Elle constate que Culture et Bibliothèque pour Tous ne reçoit que 500 €, la Ludothèque 400 €, le Chœur Arsis 500 €. Elle a également en mémoire un refus d'une demande de subvention faite par un Garchois pour des chants lyriques par exemple. Elle estime que cette subvention à hauteur de 3 000 € n'est pas nécessaire et, d'autre part, les avantages conférés aux Garchois lui paraissent trop légers par rapport à la hauteur de la subvention.

**Monsieur BURSTEIN** constate qu'une subvention est prévue pour Garches Evénements plus 5 000 € pour l'éducateur de rue, or il n'y a plus d'éducateur de rue. Il souhaite donc avoir des précisions.

**Madame le Maire** précise que c'est une erreur de copier-coller. Elle explique que chaque année la commune attribuait 5 000 € à l'animateur de rue afin de lui permettre de payer quelques dépenses. Ils vont donc retirer ces 5 000 € et c'est bien la somme de 25 000 € qui est attribuée à Garches Evénements.

**Monsieur MENEL** indique que son groupe partage l'avis de Madame DUMONT, de Madame BOINET et du groupe Garches Autrement concernant le Fonds de l'Ermitage. Ils estiment cette subvention fondamentalement anormale compte tenu de l'activité réelle de cette association, surtout au regard d'associations notamment sportives à qui on enlève des sommes selon des critères plus ou moins vagues et qui le subissent de plein fouet. Il ajoute que ces associations sportives sont d'ailleurs mécontentes du montant de ces subventions à venir mais qu'elles n'osent pas en parler.

D'autre part, il constate qu'il manque pour 2022 deux événements historiques pour la Ville de Garches, à savoir les Boucles de Garches et les Feux de la Saint-Jean. En ce qui concerne les Boucles de Garches, il pense que c'est extrêmement dommageable pour les Garchois car cet événement existait depuis 30 ans. Quant aux Feux de la Saint-Jean, il indique que c'était une magnifique manifestation qui regroupait près de 5 000 personnes de tous âges et que c'était un événement festif et bon-enfant, son groupe s'étonne donc que cela n'existe plus. Il ajoute que, pour toutes ces raisons, son groupe votera donc défavorablement sur cette délibération.

**Madame le Maire** précise qu'en ce qui concerne Garches Evénements, la commune a complètement réorienté sa politique, c'est-à-dire qu'elle accordait effectivement une très grosse subvention mais cette association était organisatrice de manifestations. Aujourd'hui, la commune a diminué cette subvention car ce sont les services qui vont porter l'organisation des manifestations, en revanche Garches Evénements se chargera de l'animation. Donc, les manifestations que la commune aura à organiser seront prises sur le budget et non sur Garches Evénements. En ce qui concerne les associations sportives, elle invite Monsieur MENEL à regarder quelques chiffres et lui explique que les demandes de ces associations sont en très nette baisse. En effet, elles n'ont pas eu à financer les opérations qu'elles financent d'habitude. Elle précise par ailleurs que le but de la commune n'était pas de les pénaliser. Elle ajoute que la commune a réuni ces associations sportives pour la première fois depuis longtemps et que cette réunion avec les présidents d'associations a été édifiante et constructive.

**Monsieur MAGITTERI** précise à Monsieur MENEL qu'il n'y a aucune opacité et qu'il l'invite à venir rencontrer les présidents d'associations. Il explique qu'en ce qui concerne ces associations il y a en effet une vraie problématique sur l'adhésion car, compte tenu de la crise sanitaire, il y a de moins en moins de monde qui pratique le sport. Il précise que ces associations n'ont pas fonctionné depuis 2 ans et qu'elles ont donc un niveau de trésorerie qui est largement suffisant pour subventionner leur année. Il pense que ces présidents d'associations, auxquels il rend hommage, sont suffisamment raisonnables ou en tout cas ont une approche suffisamment raisonnée pour éviter de demander à la mairie des subventions lorsqu'ils n'en ont pas besoin. D'autre part, pour certaines associations, la commune s'est rendu compte qu'il y avait un vrai besoin urgent d'investissements sur leurs pratiques.

Il cite le basket et indique que ce club ne pouvait plus réaliser de match à Garches dans le gymnase Yves Bodin car celui-ci n'est pas reconnu par la Fédération française. Il ajoute que cela fait partie du PPI et que, nécessairement, s'il y a une remise aux normes du terrain, qui représente environ 10 000 €, la commune part du principe que si 10 000 € sont investis pour le basket, elle est en droit de ne pas subventionner chaque année le basket, ou en tout cas de manière moins importante. D'autre part, il explique à Monsieur MENEL que deux associations

n'ont pas eu leur subvention, ces deux associations ont été appelées par le chef de service et par lui-même, et ces deux présidents ont reconnu que leur demande était moins légitime que celle de certaines associations qui, elles, étaient en difficulté.

Il ajoute que le sport c'est aussi la solidarité. En ce qui concerne les Boucles de Garches, il explique que c'est un échec car toutes les villes ont annulé. Il indique d'autre part que la priorité est, de manière concertée avec l'adjoint aux sports de Vaucresson, d'organiser des événements qui n'aient pas lieu la même journée par exemple. Il ajoute que la commune a un projet d'envergure qui remplacera les Boucles de Garches mais qui ne concernera pas exclusivement Garches mais également le Département.

**Madame BOINET** ne reconnaît pas l'appellation « *Fenesta Che Lucive* » pour qui une subvention de 500 € est allouée.

**Madame le Maire** répond que c'est une association de danse. Elle invite les personnes membres d'une association recevant une subvention à ne pas prendre part au vote. Donc, ne prennent pas part au vote : Monsieur LAUNAY, Madame GUYOT, Madame ALLANIC, Madame BRIAND, Monsieur MAGITTERI, Madame VIGIER, et Monsieur OLIVIERO. Elle met ce rapport aux voix. Le groupe Garches Autrement s'abstient, Madame DUMONT, Madame BOINET et le groupe Utile pour Garches votent contre. Ce rapport est adopté à la majorité.

## 14 FAMILLE ET SOLIDARITE

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION CLIC (COORDINATION GERONTOLOGIQUE)

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

**Monsieur OLIVIERO** indique que ce rapport est le prélude de rapports qui vont suivre puisque cette convention est nécessaire pour toute association dont la subvention dépasse 23 000 € par an et pour laquelle il est donc nécessaire de définir une convention d'objectifs et de moyens. Il explique que le CLIC existe depuis 2003. Par délibération du 10 décembre 2003, la Ville de Garches a été autorisée à adhérer à ce Centre Local d'Information et de Coordination. Le CLIC GERICO regroupe 4 communes : Garches, Vaucresson, Saint-Cloud et Marnes-la-Coquette, ainsi que le Département des Hauts-de-Seine. Ces centres d'information et de coordination sont répartis partout en France sur un principe départemental et étatique. Ce sont des associations para-départementales qui permettent d'organiser, construire et surveiller le maintien à domicile des séniors.

Le CLIC est un établissement qui regroupe 3 personnels pour lesquels les missions sont de plusieurs ordres : un ordre individuel, c'est-à-dire évaluer la situation des personnes en difficulté, se rendre à leur domicile, travailler en coordination avec les professionnels de santé, les professionnels sociaux et les collectivités, ce travail est concret et nécessaire pour coordonner des personnes qui ont parfois des difficultés à rencontrer l'ensemble de ces partenaires par eux-mêmes ; un ordre éducatif et de prévention, la coordination fait un certain nombre d'ateliers dans les 4 communes qui sont complémentaires au travail de prévention, d'équilibre, de mémoire ; et enfin un ordre de partenariat avec l'ensemble des structures, que ce soit les services publics, particulièrement avec l'ARS, avec le Département et avec d'autres structures comme la coordination de moyens, le DAC, qui permet à l'ARS de gérer l'ensemble

des problématiques de santé. Il ajoute que le travail est conséquent et que la période Covid n'y était pas propice. Il donne quelques chiffres de fonctionnement : 416 personnes aidées pour les 4 communes, la moyenne d'âge des personnes est de 83 ans, 449 dossiers de demandes, 1 766 entretiens, 75 évaluations à domicile, et 75 situations complexes. Il précise que la Ville de Garches représente environ 25 % de l'ensemble de ces investissements, et que le CLIC ne dépend pas d'une subvention d'équilibre mais d'un ratio qui correspond au nombre de personnes âgées qui sont représentatives de chacune de ces communes.

**Madame le Maire** ajoute que c'est effectivement un travail indispensable et que le maintien à domicile est essentiel pour les séniors. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 15 FINANCES

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE COMITE DE SOUTIEN ET D'ANIMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

**Madame le Maire** donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

**Madame DENIZEAU-LAHAYE** explique que le Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal a une action très importante auprès du personnel, notamment par l'organisation de manifestations festives, sportives et culturelles, et par une aide financière et morale à destination des agents et de leur famille. Cette subvention versée par la Ville dans le cadre de la convention se monte à 53 000 €. Elle ajoute que la Ville met à la disposition de l'association du personnel et du matériel sous réserve du bon fonctionnement des services.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 16 JEUNESSE, SPORTS ET GRANDS EVENEMENTS

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS À CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION GARCHES EVENEMENTS

**Madame le Maire** donne la parole à Madame THOMAS-DURIER.

**Madame THOMAS-DURIER** explique que l'association Garches Evénements vient en appui des services de la Ville pour animer certains événements, notamment la fête de Garches mais qui n'aura pas lieu cette année, ainsi que d'autres événements proposés par la Ville et soutenus par Garches Evénements qui met à disposition des bénévoles et anime en complément ces événements. Elle indique que cette convention stipule le cadre de ces accords et définit la subvention de 25 000 €.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 17 PETITE ENFANCE

**DELIBERATION PORTANT CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGLAE POUR L'ANNEE 2022**

**Madame le Maire** donne la parole à Madame BAQUET.

**Madame BAQUET** explique que l'association AGLAE offre deux services importants aux familles garchoises : une activité au titre de la crèche familiale, à ce titre 73 enfants ont été accueillis en 2021, et une activité de gestion des assistantes parentales. La commune propose une subvention de 156 000 € à cette association, 118 000 € pour la crèche familiale et 38 000 € pour la gestion des assistantes parentales. Elle ajoute que cette subvention est stable par rapport à 2021 et qu'en 2021 un travail très important d'analyse des comptes avait été réalisé.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 18 FINANCES

**DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI) POUR LA PERIODE 2021-2023**

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur MARI.

**Monsieur MARI** explique qu'il s'agit de présenter une feuille de route sur les investissements infrastructurels pour la Ville. Ces investissements reprennent la vision de la Ville dans les transitions qui sont nécessaires : les transitions numériques, les transitions énergétiques, et les transitions écologiques. Ce PPI est plus ambitieux que celui de l'année dernière qui était à hauteur de 13 500 000 €, cette année ce PPI sur 3 ans passe à 18 800 000 €. La commune a ajouté un certain nombre de thématiques qu'elle a renforcées, notamment les enfouissements de réseaux sur lesquels elle avait pris des engagements en début de mandature pour pratiquer ces enfouissements des différents concessionnaires que sont les fournisseurs d'électricité, l'éclairage public et les réseaux de communication électronique.

Ce PPI comprend également le plan mobilité et le déroulé des itinéraires vélo sur la Ville pour lequel la commune a pris l'engagement de réaliser 10 kilomètres durant la mandature. Il fait un aparté et évoque les propos de Madame GUYOT concernant le boulevard Raymond-Poincaré et indique qu'en effet un sujet est piloté avec le Département, il précise qu'il n'y a pas de réticences de la part de Marnes-la-Coquette et de Vaucresson, mais qu'il y a des discussions d'ajustage entre les dispositifs déjà présents sur Saint-Cloud, dès à présent sur Vaucresson, et notamment sur le rond-point face à la gare qui pose un problème de jonction avec les dispositifs proposés. Il ajoute que l'arbitrage aura lieu au mois de mars 2022 avec un retour du Département sur les questions des villes de Vaucresson, de Marnes-la-Coquette et de Garches. Il continue en mentionnant la somme de 6 000 000 €, donc 1/3 du PPI, sur le plan mobilité douce, les travaux d'infrastructures et d'enfouissement.

Il indique que la commune a questionné les Garchois sur des aspects de stationnement, et que l'idée est de faire les choses dans le bon sens et d'opérer avec des logiques d'opportunité, la commune va donc figer du stationnement dans certaines rues qu'elle étudiera aussi sous les aspects de l'enfouissement et de la réfection de la voirie. Ceci explique l'augmentation de ce budget à 6 000 000 € qui n'était pas à cette hauteur-là dans l'édition précédente. Il rappelle ensuite comment a été monté ce PPI. Il explique que c'est d'abord un PPI qui est toujours basé

sur une logique de recherche de subventions, donc sur des subventions qui sont pour certaines déjà obtenues, et pour d'autres pour lesquelles les demandes sont en cours. Celles qui sont déjà obtenues sont principalement régionales, à savoir un contrat d'aménagement régional que la commune a signé avec la Région au mois de mars 2021, et deux contrats de développement Département et Ville qui sont également en cours, un depuis 2020 et un autre depuis 2021.

Il indique que la commune ne ratera d'ailleurs pas une occasion d'en refaire si l'opportunité se présente. Ces contrats sont appuyés sur un certain nombre de projets qui se retrouvent principalement dans ce PPI. La commune va également faire des demandes par rapport à la DSIL et à l'Agence de l'Eau puisqu'au cœur de ses objectifs des dispositifs subventionnaires existent qui peuvent l'aider et permettre un reste à charge le plus faible possible, il précise que cela constitue d'ailleurs sa propre philosophie dans le cadre des projets d'investissements d'infrastructures. Il évoque ensuite une autre philosophie qui est celle du ROI, terme non spécifique aux entreprises, à savoir que la commune doit examiner ses budgets différemment puisqu'elle a moins de « sponsors » extérieurs et doit donc également examiner, chaque fois qu'elle investit un euro, quel va être le retour. Il précise qu'il parle là plus spécifiquement de tout ce que la commune va faire et a déjà fait sur les économies d'énergie et les déperditions d'énergie. En effet, il explique que ce qui coûte à la Ville ce sont les fluides et les restes à charge importants sur les équipements sportifs. Il précise d'ailleurs que, lorsqu'il n'est pas possible de diminuer ou lorsque la commune augmente légèrement un tarif pour la piscine par exemple, il faut être conscient que le reste à charge du point de vue des fluides et de l'énergie a augmenté de manière beaucoup plus importante que le pourcentage proposé dans les délibérations précédentes. Il continue et indique que le plan mobilité se poursuit avec la mise en place d'infrastructures pour la pratique des mobilités douces, de l'enfouissement, ce qui explique les + 3 000 000 €.

Ensuite, pour la transition énergétique, deux grands chapitres, la lutte de la déperdition des bâtiments communaux, la Ville a des bâtiments communaux qui sont anciens et qui nécessitent des travaux d'aménagement pour réduire le coût d'exploitation interne, notamment sur la partie énergie, ce qui représente la somme de 4 200 000 €, soit 2 700 000 € de plus que dans l'édition précédente. La commune traitera dans le cadre de ce projet la rénovation de l'école Pasteur A, des travaux seront réalisés à la crèche Ramon, en ce qui concerne les équipements sportifs il est prévu pour le gymnase Des 4 Vents et la piscine des équipements de solarisation afin de faire des économies d'énergie, et également des travaux pour le mur d'escalade et le gymnase Bodin. La commune va donc améliorer le service, essayer d'être plus captive sur certains sports, et créer des événements sur tout ce complexe situé en centre-ville.

Il évoque ensuite la campagne de changement du type d'éclairage pour essayer d'aller challenger le coût de l'énergie et précise que le coût de l'énergie représente au maximum 950 000 € sur les 3 dernières années et au minimum 780 000 €. Il indique qu'il est donc important que la commune concentre ses efforts d'investissements sur ce type de cause. Il explique ensuite que la commune a restructuré le self de Pasteur A, celui-ci fonctionne très bien avec des aménagements qui permettent d'avoir un self plus durable et plus efficace pour les enfants, avec notamment des tris de déchets et un ajustement des quantités pour moins gaspiller. La commune lance également le Plan vert qui est le verdissement de la commune. Cela concerne essentiellement deux grands terrains de jeux, les cours d'écoles avec des projets de cours végétalisées. Ces projets sont des projets pédagogiques menés avec les enfants et le corps enseignant. La commune a lancé également la rénovation de certains squares car les équipements n'étaient pas en bon état, et elle a profité de ce renouvellement des équipements pour repenser ces squares, diversifier l'offre et travailler à la perméabilisation des sols avec des choix de matériaux qui permettent à l'eau de continuer à entrer dans les sols.

Concernant la transition énergétique, la commune a également travaillé sur un plan lumière, elle a donc modifié toutes les infrastructures de son éclairage public, les ampoules ont été changées par des Leds, et des armoires de rue ont également été mises en place afin de piloter les extinctions et de sectoriser la Ville en termes d'éclairage. Il précise que ce projet est réalisé sur les 1 300 points lumineux communaux, qu'il reste 300 points départementaux à faire, que la commune a donc sollicité le Département dans ce sens et que tout cela représente 35 % d'économies d'énergie avec en plus un portage de subvention très important qui amène très rapidement à un projet rentable au bout de 2,5 à 3 ans.

La commune a travaillé également sur le renouvellement du parc automobile de la Ville, cela concerne essentiellement des véhicules légers et des véhicules utilitaires, elle a profité d'une possibilité de subvention avec la Métropole du Grand Paris. 100 000 € sont prévus pour l'achat de 11 véhicules, ce sera accompagné des infrastructures pour recharger ces véhicules et surtout cela va conditionner une dynamique de réduction d'environ 100 000 € de carburant pour les véhicules qui servent pour les déplacements scolaires, il précise d'ailleurs que les cars sont maintenus. En ce qui concerne les véhicules des services de voirie et des services techniques, la commune pourra faire des économies sur les 50 ou 60 000 € restant avec ce type de véhicules qui désormais fonctionneront à l'électricité.

Il explique ensuite que la commune a maintenu mais réajusté les montants d'investissement sur son projet de réaménagement du centre-ville, qu'elle a notamment réduit le budget de réfection de la place mais que le projet est maintenu et qu'il est articulé autour de la restructuration de la place. Il précise que la commune réfléchit à ce projet depuis longtemps et qu'elle l'a synchronisé avec le projet de l'îlot Marignan qui, lui, a pris un grand retard mais dont la fin du gros œuvre devrait intervenir avant l'automne. La commune souhaitait que ce projet soit piloté en pleine connaissance de ce qui va se passer sur cet îlot afin de pouvoir faire travailler des équipes et un assistant de maîtrise d'ouvrage dont la sélection est lancée en début d'année pour qu'il débute son travail à partir du mois de juin.

Il ajoute qu'il pense pouvoir présenter le projet en fin d'année avec la tenue de tous les objectifs. La commune a également fait l'acquisition d'un local de stockage sous le programme de Marignan pour le marché forain qui aujourd'hui stocke temporairement ses équipements dans la tente face à l'école Pasteur B, le montant représente 200 000 €. La commune a également créé un espace partagé et a réaménagé la Place de la Poste qui aujourd'hui connaît un projet qui entre enfin dans son rythme de croisière, le gros œuvre sera terminé en automne. Il évoque ensuite un projet de construction d'un parking public souterrain en Cœur de Ville, sur lequel des études de faisabilité sont en cours, afin de dégager le Cœur de Ville et améliorer la capacité à stationner en périphérie pour profiter et consommer les espaces publics différemment, de manière partagée, en fonction de tous les types de mobilité et tous les types d'usage, et favoriser ainsi l'accès aux commerces.

En ce qui concerne la transition numérique, la commune a une infrastructure de réseau informatique qui est désormais très correcte, y compris en termes de sécurisation. Elle passe maintenant à une deuxième phase d'utilitaires, d'outils plus perceptibles par l'ensemble des Garchois, à savoir la GRU, le nouveau site internet, un serveur SSO, la facilité de faire les choses digitalement comme par exemple une demande d'état civil, un rendez-vous dans un service, une demande d'urbanisme, une inscription à l'école ou dans un club de sports, etc., le coût représente 200 000 €. Enfin, il indique que ce PPI est fidèle aux ambitions de la commune depuis le début de la mandature. Il ajoute que la commune a bien sûr été impactée par la crise sanitaire, comme la plupart des personnes dans leur vie personnelle, mais qu'elle maintient

l'ambition et l'a même augmentée financièrement et qu'elle propose aujourd'hui de voter ce PPI pour continuer à faire évoluer la Ville.

**Madame GUYOT** explique que l'an dernier le vote du PPI était intervenu en même temps que le budget primitif et que son groupe avait voté contre. Elle indique que ce PPI comprend beaucoup d'éléments positifs et que l'an dernier leur vote était motivé par l'absence d'investissements prévus pour le logement social alors que la Ville peine à augmenter son taux et reste toujours en deçà des 25 % imposés. Elle rappelle que la Ville paye d'ailleurs des pénalités à ce titre. Elle ajoute qu'en toute logique par rapport au vote de l'an dernier son groupe votera donc contre pour les mêmes motifs, à savoir l'absence d'investissements dans le logement social.

**Madame le Maire** évoque la loi 3DS qui prévoit que le taux de logement social pourra s'apprécier à l'échelle du territoire, et précise que la moyenne sur les 11 communes est à 26 %. Cette loi représente donc une petite lueur d'espoir car actuellement les villes doivent créer du logement qui n'est pas social afin d'augmenter le logement social. Elle ajoute d'autre part que dans des communes comme Garches il n'est plus possible de construire et de continuer une urbanisation, même si le fait de construire la ville sur la ville peut faire rêver. Elle explique ensuite que la commune est dans une très grande parcellisation, c'est-à-dire qu'actuellement la plupart des maisons font l'objet de la vente d'une partie de leur terrain afin de construire une autre maison, elle précise cependant que ce ne sont pas des immeubles.

**Madame GUYOT** indique que le taux de logements sociaux s'apprécie normalement à l'échelle de la commune et non du territoire.

**Madame le Maire** répond que cela constituerait justement le changement apporté par cette loi 3DS qui vient d'être votée. Elle ajoute que la commune va étudier cette loi dans le détail.

**Madame GUYOT** précise que son groupe ne considèrera pas cela comme un changement positif. Elle ajoute que la Ville pourrait investir dans l'achat de logements rénovés et de terrains à mettre à disposition des bailleurs sociaux, cela lui éviterait de trop construire afin de réserver 30 % pour des logements sociaux. Elle précise que c'est sur ce point que son groupe n'est pas d'accord avec la politique menée par la municipalité.

**Madame le Maire** comprend que le groupe de Madame GUYOT veuille augmenter les impôts car si la commune doit acheter des logements pour les rénover et les transformer en logements sociaux le coût sera important, sachant que dans la Ville de Garches le prix de l'immobilier est relativement élevé.

**Monsieur CUIGNET** indique qu'il n'a pas réussi à mettre en place la discipline budgétaire qu'il aurait souhaitée au sein de l'équipe municipale. Il ajoute néanmoins qu'il garde un goût certain pour les chiffres et qu'il a donc examiné le PPI avec beaucoup d'attention. Il remercie Monsieur MARI pour sa présentation. Il constate que la dépense du PPI a augmenté de 50 % par rapport à la version présentée en 2021, qu'elle est passée de 12 500 000 € à 18 800 000 €, avec 60 % de subventions attendues ou espérées, soit 11 200 000 €. Cela représente en fait, en étant optimiste, un reste à charge pour la commune de 7 600 000 € sur les 3 prochaines années.

Il indique qu'il a été surpris et qu'il est difficile de comprendre une telle hausse alors que le PPI présenté l'année dernière par Monsieur MARI avait été préparé, il pense, très sérieusement. Il indique avoir eu quelques éléments de réponse avec évidemment l'augmentation de certaines activités qui ont été présentées. Il demande tout d'abord s'il est possible de connaître le montant

des subventions d'investissement perçues en 2021 par rapport aux 2 000 000 € estimés et espérés dans le budget. Il demande également ce que fera la Ville de Garches si elle ne perçoit pas les 11 200 000 € de subvention. Connaissant la capacité d'investissement annuelle de la Ville de Garches qui est entre 2 et 3 000 000 €, il pense qu'il y aura 3 solutions : soit elle effectuera de nouvelles ventes d'actifs, soit elle utilisera la réserve importante de 11 000 000 € constituée grâce à la vente d'actifs liés à la mandature précédente et qui sont reportés d'année en année, soit elle aura le recours à l'emprunt.

Il indique qu'il a l'impression aujourd'hui que la commune fait un chèque en blanc sur des dépenses importantes alors que la présentation du projet est relativement succincte et que les montants sont quand même très importants. Il précise que son groupe serait donc ravi de recevoir ces éléments complémentaires qui leur permettraient notamment de voter sereinement le budget 2022 prévu au mois de mars. Il ajoute qu'en attendant ils préfèrent s'abstenir sur le vote de ce PPI.

**Monsieur MARI** répond qu'en ce qui concerne les subventions éventuellement obtenues ou pas, celles dont la commune est aujourd'hui certaine sont les 2 CDDV qui sont d'ailleurs les plus importantes, soit 60 %. Quant à la MGP, elle ne présente pas d'impair dans sa participation. Par contre, en ce qui concerne la DSIL, il précise que la commune y a moins travaillé mais qu'il reste assez confiant car les objectifs présentés correspondent tout à fait aux objectifs de ce type d'organisme.

D'autre part, il explique qu'un projet c'est un objectif, un budget et un financement, et qu'aujourd'hui la commune n'est pas dans la ligne de crédit mais qu'elle est sur des projets qu'elle peut faire, sur lesquels elle peut aller chercher des subventions, et surtout sur des projets qui font sens pour générer des économies, même si la loi de finances publique sépare l'investissement du fonctionnement. Il ajoute que ce qui est important pour la commune est de savoir ce qu'elle va générer comme économies en réalisant ces investissements. Il prend l'exemple des 800 000 € pour l'éclairage public et indique que le reste à charge sera de 150 000 à 300 000 € et que la Ville va faire cette économie en moins de 2 ans sur sa facture d'énergie. Il indique que ce ne sont certes pas les mêmes comptes mais que finalement la commune alimente aussi d'autres objectifs de limitation de frais qui peuvent l'autoriser à réfléchir sur un autre sujet qui est le maintien de l'indice ou son évolution à terme.

Il explique d'autre part que ces projets sont tous arbitrés par Madame le Maire, c'est-à-dire qu'un projet, lorsqu'il démarre, démarre avec tous les tenants et les aboutissants, à la fois pour les acteurs qui le réalisent, le maintien des prix, son calendrier, et tout ce qui est surveillé lors du pilotage d'un projet. Il ajoute qu'il se tient à disposition pour présenter les projets dans le détail avec les montants, les intervenants, les différentes consultations menées, et précise qu'un certain nombre de projets seront de toute façon votés dans ce Conseil Municipal. Il évoque ainsi l'enfouissement pour lequel il sera proposé aux élus dans un prochain Conseil Municipal de choisir le SIGEIF comme assistant à maîtrise d'ouvrage délégué afin de mener ces projets-là, avec des chiffres, des rues, et avec le financement maîtrisé à la clé.

**Monsieur MENEL** indique qu'il rejoint les propos de Monsieur CUIGNET, notamment concernant la réserve de 11 000 000 € qu'il avait déjà évoquée. Son groupe se félicite du fait que des travaux de rénovation de voiries et surtout de trottoirs soient réalisés, ce qu'ils demandaient depuis 2 ans, et également de l'enfouissement prévu qui était un vrai sujet de sécurité sur la Ville. Par contre, ils s'inquiètent en ce qui concerne la circulation douce, en effet ils avaient voté favorablement pour la piste cyclable « fantôme » de la rue du 19 janvier, ce qui montrait qu'ils étaient extrêmement constructifs, or cette piste est un échec total alors que la

somme investie est d'environ 300 000 €. Ils sont donc extrêmement perplexes quant à la somme allouée à la circulation douce dans ce PPI. Pour ce motif et pour les raisons budgétaires soulevées en début de son intervention, il indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

**Madame SAVIN** a bien noté, en ce qui concerne la création de deux parkings, que l'un des parkings était en étude de faisabilité d'opportunité, mais à l'heure de la transition énergétique et des enjeux environnementaux globaux, elle se demande s'il est vraiment pertinent de se lancer, pour un budget de 3 300 000 €, dans la création de parkings qui vont, de facto, attirer des véhicules. Elle pense qu'il serait peut-être préférable d'investir dans des vrais enjeux de mobilité douce, de vraies pistes cyclables, et autres.

**Monsieur MARI** répond que le fait de construire ou pas le parking ne va pas réguler le nombre de véhicules des Garchois, il parle également de véhicules qui peuvent être « propres », à savoir des véhicules électriques, qui sont des véhicules, et qu'il faut également pouvoir garer. Il précise que l'objectif de ces parkings est également de résoudre des problèmes de saturation de stationnement dans le centre-ville puisque, si beaucoup font le choix du vélo ou de la marche à pied, de nombreuses personnes circulent encore en voiture, il pense que la transition se fera progressivement. D'autre part, il explique qu'il est possible d'associer à ces parkings d'autres fonctionnalités qui sont des fonctionnalités de recharge des véhicules électriques, ce qui est d'ailleurs prévu. C'est donc une zone qui finalement va permettre à la fois de stationner mais également de recharger des véhicules.

Il indique ensuite que l'offre aujourd'hui n'est pas très importante sur la partie centre-ville, la Ville est très structurée dans son organisation et dans ses événements autour de la place du marché, à cet endroit-là se trouvent également le Centre culturel, 3 gymnases, et une piscine, il faut donc donner la possibilité aux Garchois encore adeptes de la voiture de pouvoir venir stationner. D'autre part, en ce qui concerne la piste cyclable de la rue du 19 janvier, il précise d'ailleurs à Monsieur MENEL que ce n'est pas la piste « fantôme » mais bien la rue du 19 janvier, il indique à Monsieur MENEL que celui-ci a le droit de qualifier ce projet mais que ce n'est pas le retour des associations. Il rappelle la philosophie de ce projet, à savoir que dans cet endroit il faut faire cohabiter des gens qui circulent en voiture, des gens qui circulent à pied, et des gens qui circulent en vélo, la commune a donc mutualisé un espace, elle a réduit la vitesse, et cela fonctionne et va fonctionner de mieux en mieux.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. 12 abstentions, 2 votes contre. Ce rapport est adopté à la majorité.

## 19 JEUNESSE, SPORTS ET GRANDS EVENEMENTS

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES CAMPS ET SEJOURS ORGANISES PAR L'ECOLE DE SPORTS DURANT LA PERIODE ESTIVALE 2022

**Madame le Maire** donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

**Monsieur MAGITTERI** tient tout d'abord à ajouter, en lien avec les propos de Monsieur MARI, qu'en ce qui concerne la rue du 19 janvier, les associations de cyclistes qui viennent de Boulogne, de Paris ou autres, disent que c'est un vrai succès et qu'il y a un cheminement le week-end pour circuler dans Garches, les habitants de la rue disent également qu'ils sont tout à fait satisfaits.

**Madame DERMAGNE** interrompt Monsieur MAGITTERI et lui demande pourquoi il revient sur un rapport qui vient d'être proposé alors qu'ils doivent discuter d'un nouveau rapport.

**Monsieur MAGITTERI** répond qu'il apporte simplement un complément.

**Madame le Maire** indique à Madame DERMAGNE qu'elle n'a pas à intervenir, qu'elle n'est pas la police de l'assemblée et qu'elle doit se calmer, elle précise qu'ils l'entendent d'ailleurs rarement lors des conseils municipaux.

**Monsieur MAGITTERI** continue et indique qu'en ce qui concerne la partie parking, le but de la commune est également d'attirer des non Garchois. En effet, les commerçants reconnaissent qu'aujourd'hui il y a de nouveaux clients qui viennent des villes aux alentours, il peut donc y avoir une saturation. Ce parking pourrait donc remédier à ce problème. D'autre part, il indique que les 4 projets prioritaires évoqués par Monsieur MARI sont la piscine, le gymnase Yves Bodin, le paddle-tennis, et le mur d'escalade. Il aborde maintenant la délibération 19 et explique qu'il s'agit d'approuver l'organisation des 4 camps par l'Ecole des Sports et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions. Il précise que les prix n'ont pas évolué. Il ajoute que ces camps sont prévus à Montoire-sur-le-Loir et à Andouillé (près de Laval) et qu'il va se rendre sur place afin de voir le lieu où seront hébergés les enfants.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 20 FAMILLE, JEUNESSE ET SOLIDARITE

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES MINI CAMPS ETE 2022 PAR LE CENTRE DE LOISIRS

**Madame le Maire** donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

**Madame PONY-VIGIER** explique que ces mini-séjours d'été seront sur deux semaines différentes : du 11 au 15 juillet 2022 et du 18 au 22 juillet 2022. Ils concernent à chaque fois 24 enfants. L'un se déroulera dans une ferme pédagogique en Seine-et-Marne où le séjour portera sur la découverte de la nature, de la faune et de la flore, et l'autre sera dans une base de loisirs et sera plus axé sur le sport. Elle précise que les tarifs n'augmentent pas.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 21 EDUCATION PETITE ENFANCE

### DELIBERATION PORTANT FIXATION DES TARIFS DES CLASSES DEPLACEES

**Madame le Maire** donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

**Madame PONY-VIGIER** explique qu'il s'agit des classes déplacées que la Ville accompagne pour les écoles élémentaires publiques. 2 classes par école peuvent partir chaque année, sous réserve de la validation de leur projet par l'Inspectrice de l'Education Nationale. Différentes

thématiques existent. Elle précise que la commune a renouvelé en septembre 2021 son marché relatif à l'organisation de ces classes déplacées pour une durée de 3 ans.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 22 FAMILLE, JEUNESSE ET SOLIDARITE

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DU PERMIS CITOYEN POUR L'ANNEE 2022

**Madame le Maire** donne la parole à Madame ALLANIC.

**Madame ALLANIC** explique que le permis de conduire constitue un atout incontestable pour l'emploi et l'insertion des jeunes. C'est la deuxième édition de ce permis citoyen qui consiste en la prise en charge par la Ville de 300 €, par le Conseil Départemental de 300 €, soit un reste à charge pour les jeunes de 300 €. En contrepartie, les attributaires doivent s'investir dans une activité bénévole d'intérêt général, soit dans un service municipal, soit dans une association, pour une durée minimum de 35 heures sur 1 an. Elle précise que cela va concerner 10 jeunes Garchois de 18 à 25 ans.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 23 AFFAIRES GENERALES

### DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE ADHESION DE LA COMMUNE DE VAUCRESSON AU SIFUREP

**Madame le Maire** donne la parole à Madame ALLANIC.

**Madame ALLANIC** explique que le comité syndical SIFUREP, le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dans sa séance du 1er décembre 2020, a approuvé à l'unanimité la délibération relative à l'adhésion au SIFUREP de la commune de Vaucresson au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ». Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à son adhésion.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 24 CULTURE

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU SPECTACLE DE DANSE DU CONSERVATOIRE AU THEATRE ANDRE MALRAUX À RUEIL-MALMAISON ET FIXATION DES TARIFS EN DECOULANT

**Madame le Maire** explique que, tous les 2 ans, la commune permet aux danseuses et danseurs de se produire sur une véritable scène mais que ce spectacle n'a pas pu se tenir depuis 2020 au Théâtre André Malraux compte tenu de la crise sanitaire. Elle précise que les tarifs sont fixés à 14 € pour les adultes, 10 € pour les jeunes de moins de 18 ans, et gratuit pour les enfants de 3 à 6 ans.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

## 25 CULTURE

### DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES RECOMPENSES ALLOUEES AUX LAUREATS DU PRIX MAURICE GENEVOIX (ADULTES ET SCOLAIRES) POUR L'ANNEE 2022

**Madame le Maire** donne la parole à Madame BRIAND.

**Madame BRIAND** explique que depuis 1985 la Ville a décidé de créer le Prix Maurice Genevoix auquel tout le monde est attaché. Cette année, le concours aura lieu le 19 mars 2022 pour les scolaires. Les lauréats du prix littéraire et du concours scolaire se retrouveront lors d'une cérémonie de remise des prix courant juin. Pour les lauréats du prix littéraire, le montant est de 3 000 €, et pour les scolaires la Ville allouera des prix pour un montant total de 1 440 € répartis en 6 chèques cadeaux de 100 €, 6 chèques cadeaux de 80 €, et 6 chèques cadeaux de 60 €.

**Madame DUMONT** précise tout d'abord, afin d'éviter les arguments ad hominem qui risquent d'arriver par la suite, que ses propos ne constituent pas une attaque contre l'œuvre littéraire de Maurice Genevoix. Elle indique qu'elle ne remet pas en cause le montant des prix pour les scolaires, en revanche, en ce qui concerne les 3 000 €, elle se demande quelles sont les retombées culturelles garchoises, d'autant que l'attribution de ce prix s'accompagne d'une réception au Domaine des 4 Vents et qu'il semblerait que l'on aille même chercher les membres du jury en taxi. Elle constate donc que le montant des frais engagés va dépasser les 3 000 €. Elle aurait souhaité voter pour le prix attribué aux scolaires mais, compte tenu qu'on ne peut pas séparer le vote, elle votera contre cette délibération.

**Monsieur MENEL** indique que ce prix Genevoix s'éteint un peu avec, entre autres, l'âge des grandes personnalités présentes. Il pense qu'il faudrait donc redonner une nouvelle force et un nouvel élan à ce prix Genevoix, ou bien faire des choix. Il ajoute que pour les scolaires c'est une très belle opération. Il estime cependant que les coûts directs et indirects sont importants et souhaiterait qu'il y ait un débat et une vraie visibilité sur ce sujet. Il précise que son groupe votera pour.

**Madame le Maire** ajoute qu'ils font tous ce constat. Elle évoque le décès il y a quelques semaines du Président du jury de ce prix, René de Obaldia, à l'âge de 103 ans. Elle explique que la commune est en contact avec la famille Genevoix, à savoir leurs petits-enfants Julien et Charlotte, qu'elle travaille à essayer de redonner un peu de lustre à ce prix littéraire et que si elle n'y parvient pas, ce Prix Maurice Genevoix disparaîtra.

**Madame PONY-VIGIER** indique qu'effectivement la commune travaille sur ce sujet afin d'essayer de moderniser cet événement et précise notamment que le petit-fils va venir voir les scolaires au moment du concours scolaire. Des synergies intéressantes vont donc être créées. Elle ajoute que la commune a très envie de maintenir ce concours, dans la mesure du possible.

**Madame le Maire** met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 1 vote contre. Ce rapport est adopté à la majorité. Elle indique que l'ordre du jour est épuisé et informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 30 mars à 18 heures avec le vote du budget.

Les commissions se dérouleront les 21, 22 et 23 mars. Elle demande aux élus de prendre connaissance des DIA affichées à l'entrée de la salle et indique que la liste des marchés publics passés par la Ville en 2021 est consultable sur le site de la Mairie et sur achatpublic.com.

La séance est levée à 21h05.

Le secrétaire

Pierre Louis BRIERE